Trimestriel 1951 N° 11

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN

de la "**Société d'Étude du XVIIe siècle**"

SOMMAIRE

Deux gravures hors texte : Portraits de Fénelon.

Siège Social de la "Société"

24, Boulevard Poissonnière - PARIS - IXe arr^{t}

Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 200 francs. — Abonnement annuel : 500 francs.
Pour les Membres de la Société, compris dans la cotisation.

Revue publiée avec le concours du
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Blaise PASCAL et la vocation de sa sœur Jacqueline

Sur le fond d'harmonie confiante et d'affectueuse intimité que nous offre le spectacle des relations entre les membres de la famille Pascal, notamment entre Blaise et Jacqueline, les dissentiments qui surgirent entre le frère et la sœur de 1651 à 1653, soit de la mort d'Etienne Pascal à la profession religieuse de Jacqueline, se détachent avec la plus grande netteté. Mais quelle fut la nature exacte de ces dissentiments ? Quels furent en particulier les mobiles de l'attitude de Blaise, et que nous révèlent-ils sur son état d'esprit pendant cette période confuse de sa vie que l'on appelle la période mondaine ? Tel est le problème, très controversé, que nous voudrions essayer de résoudre.

La complexité de cette étude tient esssentiellement à l'importance du rôle qu'y jouent les questions juridiques et financières. Rien de plus difficile que d'interpréter correctement un acte notarié, que d'apprécier la portée d'une contestation d'argent dans une atmosphère si différente de la nôtre. La grande erreur de la critique (1) a justement consisté à vouloir juger des hommes et des choses d'autrefois avec une mentalité moderne : au fond nous n'ignorons rien tant du XVIIe siècle que les réalités les plus quotidiennes. Nos analyses s'appuieront donc sur un examen attentif de la législation ancienne, aussi bien du droit canon que du droit civil, en grande partie confondus jusqu'à la Révolu-

(1) Il faut faire exception pour Ch.-H. Boudhors qui, dans un modeste compte-rendu, malheureusement presque introuvable, du *Pascal et son temps* de M. F. Strowski (*L'enseignement secondaire*, 1er-15 déc. 1909, pp. 384-392 et 406-414, notamment pp. 390-392) a le premier entrevu la véritable solution de ce problème, et présenté d'ailleurs, sur l'ensemble de la personne et de l'œuvre de Pascal, quelques vues pénétrantes.

tion (1). Au-delà des lois elles-mêmes et des coutumes codifiées, nous chercherons, s'il le faut, quels étaient les usages les plus courants dans la société du XVIIe siècle. Enfin, pour dégager des nuances encore plus subtiles, nous recourrons aux traités de théologie morale et aux recueils de cas de conscience, bien arides, mais si précieux, par les multiples exemples commentés qu'ils fournissent, pour connaître la physionomie morale d'une époque, et qui, croyons-nous, n'ont jamais encore été utilisés en ce sens (2). Grâce à tous ces éléments, nous pourrons mener à bien l'une de nos tâches principales : transformer les documents juridiques en documents psychologiques.

Le sens des problèmes d'argent une fois bien déterminé, nous serons en mesure de juger s'ils fondent à eux seuls le différend entre Blaise et Jacqueline, ou s'il en faut pas accorder une place au simple jeu des sentiments. Nous serons ainsi amenés à séparer deux épisodes que l'on a liés beaucoup trop étroitement : d'une part les difficultés surgies au moment de l'entrée de Jacqueline à Port-Royal ; d'autre part, l'affaire de la dot. Dans le premier épisode, le différend est d'ordre exclusivement sentimental ; dans le second, il est d'ordre exclusivement financier.

I. — Autour de l'entrée de Jacqueline a Port-Royal

Les sources dont nous disposons pour l'étude de ce premier épisode se divisent en deux groupes bien distincts. Le premier est constitué par des écrits émanant de la famille Pascal : d'abord l'admirable biographie de Jacqueline par sa sœur Gilberte, plus précise sur bien des points que la biographie de Blaise, et d'une valeur littéraire peut-être encore supérieure, mais qui s'arrête à l'entrée de Jacqueline à Port-Royal ; puis, deux lettres importantes de Jacqueline, l'une à son frère, l'autre à Gilberte (7/9 et 10 mai 1652). Ces textes ne font pas la moindre allusion à des affaires d'argent.

(1) Bien entendu, nous ne tirerons argument que des textes législatifs antérieurs aux évènements rapportés, mais nous n'hésiterons pas à recourir aux commentaires et aux traités juridiques de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècle, plus clairs, plus *classiques* que les traités plus anciens, et d'ailleurs fondés sur une étude précise de la jurisprudence en vigueur tout au long du XVIIe siècle.

(2) Nous citerons de préférence des textes émanant de Port-Royal ou que Port-Royal eût avoués. Inutile de revenir ici sur la légende selon laquelle le jansénisme ignorerait la saine casuistique. (Cf. notre *Pascal, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1951, pp. 95-96).

Celles-ci ne nous sont connues que par les documents du second groupe, des actes notariés, la plupart découverts à la fin du XIXe siècle et dont l'essentiel consiste en une série de donations entre le frère et la sœur, passées à la fin d'octobre 1651. Comment faire l'unité de tous ces documents ? Tel est en un sens le problème qui se pose à nous.

La date essentielle dans ce premier épisode est celle du 4 janvier 1652, jour de l'entrée de Jacqueline à Port-Royal. De l'interprétation des évènements antérieurs à cette date découle l'interprétation des évènements postérieurs. Nous ferons donc porter toute notre attention sur les premiers, cherchant d'abord quelle explication en suggère le récit de Gilberte, nous demandant ensuite si ce récit n'est pas démenti, ou du moins complété par le texte des donations d'octobre 1651.

***

Le récit de Gilberte (1) met en relief un double fait : Blaise, en 1646 et 1647, fut indirectement la cause de la vocation religieuse de Jacqueline ; et c'est lui qui, en 1651, s'opposa à l'entrée de sa sœur à Port-Royal.

On sait dans quelles circonstances la famille Pascal se « convertit » à Rouen, au début de l'année 1646. Blaise fut le premier touché de la grâce. C'est lui qui acheva l'œuvre commencée par les deux gentilshommes disciples de Guillebert et entraîna dans son sillage son père et ses sœurs. Aussi Jacqueline se déclarera-t-elle plus tard sa fille spirituelle (2). Mais alors que chez Blaise l'enthousiasme religieux semble être parvenu immédiatement à son plus haut degré, au risque de retomber peu à peu, Jacqueline se transforma plus lentement et plus profondément. A la fin de 1646 elle reçut le sacrement de confirmation et en ressentit une impression très vive. Un an plus tard, revenue à Paris avec son frère, elle prit l'habitude d'aller à Port-Royal entendre les sermons de M. Singlin, et bientôt, éprouva le désir d'entrer dans cette maison comme religieuse.

Elle fit part de son dessein à son frère, qui l'approuva, et se chargea même de l'annoncer à leur père. C'est alors qu'au désir de sa fille Etienne Pascal opposa un refus catégorique. Tout pénétré qu'il fût de sentiments chrétiens, « l'affection si tendre qu'il avait pour ma sœur, dit Gilberte, l'attachait si fort à elle qu'il ne pouvait se résoudre de s'en séparer

(1) Ed. Brunschvicg (nous citons toujours la grande édition en 14 vol., Paris, 1904-1914), t. I, pp. 141-164.

(2) *Ibid.*, t. III, pp. 12 et 16.

pour jamais ». Malgré l'ordre paternel, Blaise encouragea la vocation de sa sœur. Pour éviter toute relation avec Port-Royal, Etienne Pascal dut même les faire surveiller tous les deux par une ancienne domestique, qui les avait élevés, sans doute Louise Delfault. Plus tard, voyant sa fille s'affermir dans sa résolution, bouleversé, il finit par lui dire, avec une insistance qui trahit le désarroi de cette âme écartelé, « qu'il approuvait de tout cœur ce dessein... mais qu'il la priait de ne le point quitter ; que sa vie ne serait possible pas encore bien longue et qu'il la priait d'avoir cette patience » (1). Jacqueline se résigna et se contenta de mener, dans la maison familiale, la vie de prière et de pénitence à laquelle elle aspirait.

Gilberte ne fournit aucun détail sur l'évolution des sentiments de Blaise entre l'année 1648 et la mort d'Étienne Pascal, survenue le 24 septembre 1651. Mais, à ce moment, avant même que Jacqueline lui eût annoncé son dessein d'entrer en religion au plus vite, Blaise lui demanda un délai : « Mon frère, dit Gilberte, qui était sensiblement affligé, et qui recevait beaucoup de consolation de ma sœur, s'imagina que sa charité la porterait à demeurer avec lui au moins un an, pour lui aider à se résoudre dans le malheur. Il lui en parla, mais d'une manière qui faisait tellement voir qu'il s'en tenait assuré qu'elle n'osa le contredire de crainte de redoubler sa douleur ». Elle ne souffla donc mot de sa résolution à son frère et n'en fit part qu'à Gilberte, arrivée de Clermont avec son mari vers la fin de novembre pour régler la succession paternelle. Sa décision, lui expliqua-t-elle, était prise d'entrer à Port-Royal dès la signature des partages, mais, pour épargner son frère, elle lui laisserait croire qu'elle allait seulement y faire une retraite. Les partages furent signés le 31 décembre ; Jacqueline devait partir le 4 janvier.

« La veille de ce jour-là, poursuit Gilberte, elle me pria d'en dire quelque chose à mon frère le soir, afin qu'il ne fût pas si surpris. Je le fis avec le plus de précautions que je pus ; mais quoi que je lui disse, que ce n'était qu'une retraite pour connaître un peu cette sorte de vie, il ne laissa pas d'en être fort touché. Il se retira donc fort triste dans sa chambre, sans voir ma sœur qui était alors dans un petit cabinet où elle avait accoutumé de faire sa prière. Elle n'en sortit qu'après que mon frère fut hors de la chambre, parce qu'elle craignait que sa vue lui donnât au cœur. Je lui dis de sa part les paroles de tendresse qu'il m'avait dites ; après quoi nous

(1) *Ibid.*, t. I, pp. 154-156.

nous allâmes tous coucher »(1). Jacqueline partit le lendemain matin, sans avoir revu son frère.

A la lumière de ce récit, comment faut-il interpréter l'attitude de Blaise ? Elle présente des traits communs avec celle de son père : l'un et l'autre éprouvent combien la présence de Jacqueline est irremplaçable ; l'un et l'autre en réclament une affection exclusive : double témoignage du charme qui devait émaner de la personnalité pourtant si austère de Jacqueline. Mais là se borne la ressemblance. Rien chez le fils qui rappelle l'opposition farouche du père : Blaise ne cherche nullement à contrecarrer la vocation religieuse de sa sœur ; il ne fait que lui demander un délai, et un délai assez court, une année. La mort de son père a causé en lui un ébranlement douloureux ; le départ de Jacqueline le laisserait entièrement seul : il ne peut s'y résoudre pour le moment. Rien non plus dans le ton de la demande — celle-ci d'ailleurs, pour s'exprimer d'une manière indirecte, n'en était que plus difficile à contrarier pour Jacqueline — qui rappelle l'accent autoritaire et passionné d'Etienne Pascal. Pourtant celui-ci, par sa vie exemplaire, avait mérité l'éloge public de M. Loisel, curé de St-Jean-en-Grève et ami de Port-Royal (2). Donc ,si la piété de Blaise a peut-être diminué depuis les années où il encourageait la vocation de sa sœur, nous ne sommes pas autorisés à affirmer que ce changement fût bien considérable.

D'ailleurs la demande de Blaise ne peut-elle paraître légitime ? Sa santé chancelante, son chagrin, sa solitude ne lui permettaient-ils pas de faire appel à la *charité* de sa sœur ? Pourquoi celle-ci est-elle restée insensible à la dou leur muette qu'elle voyait chez son frère ? Combien de femmes qui ont ressenti la vocation religieuse et qui s'estiment tenues de ne pas quitter leurs familles dans de telles circonstances ! Sans doute Jacqueline a-t-elle souffert du retard apporté à son entrée en religion, mais n'en a-t-elle pas fini par rechercher la vie religieuse comme une fin de soi, à atteindre à tout prix, au lieu d'y voir un moyen de sanctification parmi d'autres ? En partant pour Port-Royal au matin du 4 janvier 1652, Jacqueline n'est-elle pas entraînée par sa volonté propre, au lieu de se laisser faire par la grâce ?

Aussi bien, son dessein de résister à son frère semble n'avoir pas rencontré à Port-Royal une approbation una-

(1) *Ibid.*, t. I, pp. 162-163.

(2) Détail fourni par le mémoire de Marguerite Périer sur Etienne Pascal (version du P. Guerrier), *ibid.*, t. I, p. 22, n. 2.

nime. Telle est du moins la conclusion qui se dégage de quelques phrases mystérieuses contenues dans une lettre de la Mère Agnès, qui fait allusion à une retraite de Jacqueline au monastère du 2 au 5 novembre 1651 : « Pour Mademoiselle Pascal, encore que M. Singlin eût résolu qu'elle n'entrerait point, M. de Rebours l'a emporté... M. de Rebours voulait qu'on la retînt ; mais M. Singlin, pour imiter la sagesse de Dieu, veut que tout se fasse suavement et sans effort ». (1) M. Singlin, qui s'effaçait volontiers, n'osa sans doute pas faire prévaloir jusqu'au bout son avis.

***

Telles sont les conclusions provisoires auxquelles nous permet d'aboutir le récit de Gilberte. Quelles précisions nouvelles vont nous fournir les actes notariés ?

Entre le 19 et le 26 octobre 1651, avant même l'arrivée de Gilberte et la signature du partage de la succession d'Etienne Pascal, Blaise et Jacqueline passèrent une série de sept donations réciproques. Pourquoi tant d'actes là où un seul aurait peut-être suffi ? Telle est la première question que l'on doit se poser (2) et à laquelle on ne peut répondre qu'en essayant d'établir une classification de ces contrats.

Une première distinction saute aux yeux : six de ces donations prennent effet immédiatement ; une autre est soumise à délai.

Au seul examen des dates, les six premières apparaissent disposées curieusement. A une donation de Blaise répond le lendemain une donation de Jacqueline et, après un jour d'intervalle, la même succession se reproduit.

Le 19, Blaise donne à sa sœur une rente de 700 livres. Le 20, Jacqueline donne à son frère une somme de 8.000 livres.

De même, le 22, Blaise donne une rente de 500 livres, et Jacqueline, le 23, une somme de 8.000 livres.

---

(1) *Lettres de la Mère Agnès*, éd. Gillet-Faugère, Paris, 1858, t. I, p. 203.

(2) La critique a commis à ce sujet d'étranges méprises ; par ex. J. Bertrand, *Pascal*, Paris, 1891, pp. 76-77, pour lequel Blaise et Jacqueline auraient voulu tourner les canons de l'Église interdisant l'usure ; L. Brunschvicg, éd. cit., t. II, p. 565, qui ne voit partout que « clauses de style ». La suite de notre étude montrera suffisamment le sens de tous ces contrats pour que nous nous dispensions de réfuter une à une toutes les erreurs commises dans leur interprétation.

Enfin, tandis que le 25, Blaise donne à sa sœur une rente de 400 livres, celle-ci, le 26, lui cède toutes les rentes sur l'Hôtel-de-Ville qui lui écherront lors du partage de la succession de leur père (1).

Pourquoi ces groupements ? Ces actes ont certainement été préparés ensemble dans l'étude du notaire Guyon, et ils sont tous de sa main. S'ils ont été passés à des dates différentes, c'est peut-être d'abord pour éviter toute confusion lorsqu'il faudrait citer l'un ou l'autre dans des actes ultérieurs. Mais, puisque la grande question qui se pose est de savoir si ces contrats sont équitables, si les donations de Blaise équilibrent celles de Jacqueline, on peut se demander si justement elles ne s'équilibrent pas deux à deux.

On peut le montrer aisément à propos des donations du 22 et du 23. Blaise, en constituant les 500 livres de rente, précise qu'au cas où Jacqueline se marierait, la rente s'éteindrait moyennant le paiement d'une somme de 8.000 livres. Les 8.000 livres données par Jacqueline forment donc le capital de la rente de 500 livres donnée par Blaise. Ainsi Jacqueline a placé ses 8.000 livres au denier 16, c'est-à-dire à un taux relativement élevé (2), avantageux pour elle.

L'analyse des donations des 25 et 26 est plus délicate. En cas de mariage de Jacqueline, les 400 livres de rente constituées par Blaise sont rachetables de 1.200 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Comment se fait-il que 1.200 livres puissent correspondre à 400 livres ? L'explication est la suivante : à la date où nous sommes, les rentes sur l'Hôtel-de-Ville constituées en 1634 et 1635 ont perdu le tiers de leur valeur ; les quittances passées alors montrent que les payeurs des rentes ne payaient que le tiers de chaque quartier échu (3). La correspondance reste donc rigoureuse.

Mais dans sa donation du 26, ce ne sont pas 1.200 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville que Jacqueline cède à Blaise, mais toutes les rentes sur l'Hôtel-de-Ville qui lui écherront au moment du partage. Le partage n'étant pas encore signé, l'imprécision s'explique. Faut-il supposer que la part de rentes sur l'Hôtel-de-Ville revenant à Jacqueline devait

---

(1) Minutier Central, ét. XXX, l. 38, minutes de Me Guyon. Texte publié par M. Barroux dans *Bull. hist. et philol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1888, pp. 155-164.

(2) En 1634, un édit royal avait interdit toute constitution de rente au-dessous du denier 18. Cf. *Recueil des edicts qui ont esté rendus pour la reduction des rentes*, s. l. n. d., in-4°, pp. 4-5.

(3) Voir un grand nombre de ces quittances dans les *Pièces originales* du *Cabinet des Titres* de la Bibl. Nat. et en particulier la quittance signée par Blaise le 12 février 1652 dont nous parlerons plus bas.

être estimée approximativement à 1.200 livres ? Pour l'affirmer, il faudrait savoir quel était le montant total de ces rentes dans la succession d'Etienne Pascal.

Il serait aisé de le déterminer si nous possédions l'acte même du partage, qui, comme nous l'apprennent de nombreuses références, fut passé sous seings privés le 31 décembre 1651 et reconnu par-devant les notaires Vassetz et Prieur le 12 février 1652 (1). Malheureusement les minutes de Prieur ont disparu pour cette période, et cette perte nous prive d'un élément d'appréciation essentiel pour tout ce qui touche à la fortune d'Etienne Pascal.

Mais sur le point qui nous intéresse, il est possible d'obtenir des précisions d'une autre manière. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville furent rachetées par le roi à partir de 1679 (2). A ce moment Gilberte restait seule héritière de son père ; elle possédait donc en particulier toutes les rentes sur l'Hôtel-de-Ville qui lui avaient été constituées, à l'exception de 1.500 livres données à Port-Royal dans des circonstances que nous étudierons plus loin. La découverte des quittances de rachat de ces rentes permettrait de résoudre le problème. Nous avons eu la chance de les retrouver, accompagnées d'ailleurs d'un grand nombre de pièces du plus haut intérêt. Une seule de ces pièces suffit à nous renseigner : c'est une procuration de Gilberte Pascal en vue d'obtenir le remboursement de ses rentes, passée par-devant Guillotteau et Chouvet, notaires à Clermont, le 27 août 1679 et annexée à une quittance du 28 septembre suivant (3).

---

(1) Voir par ex. dans Barroux, *op. cit.*, p. 166. Ce partage ne concernait d'ailleurs que les *effets liquides*, c'est-à-dire les biens non sujets à contestation qui entraient dans la succession d'Etienne Pascal. Le règlement de cette succession, on le voit, devait être extrêmement complexe.

(2) Cf. *Ordonnance du Roy pour le remboursement des Rentes assignees sur l'Hostel de Ville de Paris* (18 février 1679), Paris, Mabre-Cramoisy, 1679, in-4°.

(3) Min. Centr., ét. XLII, l. 187, min. de Me Ferret. Voir d'autres actes intéressant les Pascal aux dates du 12 septembre, du 14 octobre et du 13 décembre ; et, pour une autre branche de la famille, dans l'ét. LXVI, l. 229, min. de Me Mounier, aux dates des 23 et 25 octobre, du 27 novembre et du 16 décembre 1679.

Un dépouillement complet de toutes les quittances de rachat de ces rentes, que l'on trouve en grand nombre chez les notaires parisiens entre 1679 et 1684, généralement accompagnées de pièces comme extraits baptistaires ou mortuaires, extraits de testaments, de contrats de mariage, d'inventaires, de partages, de donations, de transports, etc... offrirait une foule de renseignements sur le monde des rentiers au XVIIe siècle, c'est-à-dire sur toute la bourgeoisie non seulement parisienne mais provinciale.

On y trouve énumérées toutes les rentes sur l'Hôtel -de-Ville dont jouissait Gilberte Pascal. Trois d'entre elles lui venaient de son père, à savoir :

— une rente de 888 livres constituée le 2 janvier 1635 ;

— une rente de 294 livres 10 sols faisant partie de 1.794 livres 10 sols, constituée également le 2 janvier 1635 — les 1.500 livres manquantes ont été données à Port-Royal — ;

— une rente de 965 livres 12 sols constituée le dernier décembre 1635.

En somme, Etienne Pascal possédait 3.648 livres 2 sols de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, ce qui fait 1.216 livres 0 sol 8 deniers pour chacun de ses enfants. Donc le chiffre de 1.200 livres figurant dans la donation du 25 octobre repose sur une estimation exacte.

En fait, si nous nous en rapportons à une quittance du 12 février 1652 (1), il apparaîtra que Jacqueline avait eu pour sa part 1.280 livres prises sur le contrat de 1.794 livres 10 sols. Sur le même contrat, Blaise avait reçu 314 livres 10 sols qui, sans doute, faisaient avec le contrat de 965 livres 12 sols le total équivalent de 1.280 livres 2 sols. Gilberte avait donc été un peu défavorisée, pour des raisons qu'il n'est pas possible de déterminer, toujours en l'absence de l'acte de partage ; peut-être parce qu'elle avait joui à l'avance de 750 livres que son père lui avait données par son contrat de mariage (2).

L'analyse détaillée des deux donations des 25 et 26 octobre laisse donc apparaître, en fin de compte, un léger avantage au profit de Blaise. Mais cet avantage était bien minime si l'on tient compte de la dépréciation constante des rentes sur l'Hôtel-de-Ville : lors du remboursement de 1679, les rentiers ne reçurent que le sixième de leur capital.

Restent les donations des 19 et 20 octobre. Aux 8.000 livres de Jacqueline répondent cette fois 700 livres de rente de la part de Blaise. Le capital serait donc placé au-dessous

---

(1) Bibl. Nat., *Pièc. or.*, 2207, Pascal, 43. Cette quttance a été publiée par de Grouchy dans *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-Fr.*, 1890, p. 37, mais d'une manière tellement inexacte que le texte en devient absurde. C'est, hélas ! souvent le cas pour les documents publiés par cet érudit.

(2) Ce contrat a été publié par Ch. de Beaurepaire dans *Précis analyt. des trav. de l'Ac. des Sc., Belles-Let. et Arts de Rouen*, 1900-1901, pp. 304-310.
Tous les biens reçus à l'avance par Gilberte à ce moment entraient évidemment dans le partage en vertu de ce qu'on appelle le *rapport* à succession ; cf. *ibid.*, p. 306.

du denier 12. C'est un taux usuraire et l'avantage est alors nettement du côté de Jacqueline. Mais, contrairement à ce qui se passait dans les cas précédents, le capital est ici définitivement aliéné. Si Jacqueline se marie, Blaise continuera à jouir des 8.000 livres et à payer à Jacqueline sa rente de 700 livres, rente qu'il devra verser également au mari de Jacqueline s'il lui survit. Peut-être est-ce précisément parce qu'elle ne pouvait être rachetée que la rente était si élevée — mais nous ne saurions présenter cette explication comme certaine.

Donc, à considérer l'ensemble de ces six donations, on ne peut que les trouver fort équitables. Jacqueline semble même avantagée. Mais, comme certains éléments d'appréciation font défaut, nous serions assez tenté de croire qu'en fin de compte, les donations de Blaise et celles de Jacqueline s'équilibraient rigoureusement.

Mais ici se présente une première objection. Ces contrats, va-t-on dire, ont beau être juridiquement équitables, Blaise n'en dépouille pas moins sa sœur de son capital (1). Car pour équilibrer les *sommes* que lui verse Jacqueline, Blaise n'offre que des *rentes*. Il va donc disposer de fonds importants que sa sœur ne pourra retrouver — et encore, partiellement — que dans le cas, impensable, où elle se marierait.

Cette argumentation ne resiste pas à une lecture plus attentive des actes. Elle ne peut s'appliquer à la donation de rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Quant aux deux sommes de 8.000 livres, en quoi consistent-elles exactement ? Les contrats des 20 et 23 octobre le précisent. Les 8.000 livres sont à prendre sur les biens immeubles de Jacqueline « en nature de rentes constituées sur particuliers » et sur les autres biens « si lesdites rentes ne suffisent », dit le contrat du 20 octobre. Quant aux 8.000 livres données le 23 octobre, elles sont à choisir « en rentes constituées sur particuliers ou dettes actives ». Jacqueline gardait donc pour elle tout l'argent liquide qui pouvait lui revenir de la succession. En effet, lorsque, le 8 juillet 1652 (2), Blaise fit option sur les biens de sa sœur jusqu'à concurrence des 16.000 livres, il choisit :

— la moitié d'une rente au principal de 6.000 livres ;

— une obligation de 8.440 livres due par les héritiers Fayet ;

— 4.560 livres à prendre sur une autre obligation.

---

(1) Z. Tourneur, *Une vie avec Blaise Pascal*, Paris, 1942, p. 135.

(2) Min. Centr., ét. XXX, l. 40 ; Barroux, *op. cit.*, pp. 166-167.

Il n'était certainement pas possible pour Blaise d'obtenir le remboursement immédiat du principal de la constitution de rente et des obligations ; peut-être même aurait-il du mal à se faire payer régulièrement les intérêts : que de tracas s'épargnait ainsi Jacqueline, soucieuse de vivre retirée ! D'ailleurs à cette époque, Pascal, autant que nous le sachions, ne cherche pas à acheter une terre ou un office ; il n'a donc nul besoin d'une grosse somme (1) ; mais il veut relever son train de vie devenu anormalement bas à la suite de la mort de son père : il lui faut donc des rentes.

Ainsi, en échange des rentes que lui donne Blaise, Jacqueline lui donne également des rentes, et des rentes équivalentes. Que signifient alors toutes ces donations dont, pourrait-on dire, la somme algébrique est nulle ?

La réponse nous sera-t-elle fournie par une clause que nous avons jusqu'ici laissée de côté et dont l'examen va nous mener au centre du débat ? D'après cette clause, en cas de décès ou de *profession religieuse* de Jacqueline, toutes les rentes données par Blaise s'éteindront de plein droit et sans compensation. Or Jacqueline veut entrer à Port-Royal. Par ces actes, elle transmet donc à son frère une partie de sa fortune dont elle sera finalement frustrée. Blaise a-t-il dépouillé sa sœur ? On est d'autant plus fondé à le croire qu'à la même époque, le 23 octobre, Blaise faisait donation à l'ancienne domestique de son père, Louise Delfault, d'une rente de 400 livres, à continuer même en cas de profession religieuse (2). Aussi les panégyristes les plus décidés de Pascal évitent-ils de s'appesantir sur cet épisode, et la critique, presqu'unanime, se montre très sévère pour celui qu'elle estime déjà enfoncé dans le « bourbier » du monde. Trois critiques récents présentent des jugements particulièrement tranchés. Tourneur parle de la « rapacité » (3) de Blaise. Stephen Valot se déclare « saisi, scandalisé de cette avidité de Pascal, de cette âpreté à dépouiller la sœur qu'il aime » (4). Enfin M. Henri Lefebvre juge : « L'affaire est aussi basse, aussi vulgaire que pénible » (5).

---

(1) L'argumentation de M. Strowski, *Pascal et son temps*, 8e éd., t. II, Paris, 1929, p. 226, selon laquelle Blaise avait alors besoin de fonds pour lancer le commerce de la machine à calculer nous paraît bien peu convaincante. En tout cas, les donations de Jacqueline ne lui eussent pas procuré ces fonds.

(2) Min. Centr., ét. XXX, l. 38 ; Barroux, *op. cit.*, pp. 161-162.

(3) *Op. cit.*, p. 135.

(4) *Regardons vivre Blaise Pascal*, Paris, 1945, p. 136.

(5) *Pascal*, t, I, Paris, 1949, p. 169.

Pourtant, si l'on interprète ainsi l'attitude de Blaise, certaines invraisemblances sont manifestes. Comment l'homme qui écrivait la célèbre *Lettre sur la mort de son père* pouvait-il en même temps méditer cette escroquerie ? Pourquoi Blaise insistait-il pour retarder la profession religieuse de Jacqueline alors qu'elle entraînait pour lui de si grands avantages ? Comment Jacqueline a-t-elle pu consentir à signer cette « duperie » (1) ? Enfin, puisque les religieuses font vœu de pauvreté, Jacqueline n'était-elle pas destinée à perdre tôt ou tard la jouissance de ses biens ? Pour répondre à cette dernière question, nous sommes amenés à définir la condition juridique du religieux au XVII[e] siècle (2).

L'obligation du vœu de pauvreté, dont l'origine se confond avec celle des ordres monastiques, s'est immédiatement traduite sur le plan de la législation civile et canonique. Dès le Code Justinien, il est interdit aux religieux de *posséder* (3). La communauté seule a le droit de propriété. On sait avec quelle vigueur les juristes, aussi bien que les théologiens et les réformateurs de monastères, se sont élevés contre les moindres déviations à cette règle (4).

Mais le droit romain permettait encore aux religieux de *succéder*, étant bien entendu que leur part d'héritage ne leur appartenait pas en propre, mais revenait au monastère. Dès les origines du droit coutumier français, cette règle est abolie. Le plus élémentaire bon sens imposait cette

---

(1) A. Beaunier, *Visages de femmes*, Paris, 1913, p. 46.

(2) L'exposé le plus clair de la question, présenté d'une façon méthodique et historique, et appuyé sur des textes et des exemples nombreux, se trouve dans la troisième partie du *Traité de la mort civile* de Fr. Richer, Paris, 1755. Voir aussi les articles *Incapacité*, *Mort civile*, *Novice*, *Profession religieuse* ou *monastique*, *Religieux*, dans le *Dictionnaire de droit et de pratique* de Cl.-J. de Ferrière, Paris, 1771, 2 vol. ; la *Collection de jurisprudence* de Denisart, Paris, 1771, 4 vol. ; et surtout le *Répertoire de jurisprudence* de Guyot, Paris, 1784-1785, 17 vol. Ces dictionnaires fourniraient les éléments d'une bibliographie beaucoup plus détaillée, qu'il est d'ailleurs tout à fait inutile de dresser, car la question est ici fort simple et ne souffre pas contestation.

(3) Loi *Deo nobis* et novelle 123, ch. 41, citées par ex. dans Guyot, *op. cit.*, art. *Incapacité*, t. IX, p. 101.

(4) *Concile de Trente*, sess. XXV, *de Regular.*, ch. II, trad. Chanut, 3[e] éd., Paris, 1686, pp. 367-368 ; Van Espen, *Dissertation canonique sur le vice de la propriété*, trad. fr., Lyon, 1693. Cf. l'anecdote rapportée au sujet de la Mère Angélique par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 6[e] éd., Paris, 1901, p. 100, et par L. Cognet, *La réforme de Port-Royal*, Paris, 1950, pp. 105-106.

nouvelle législation : avec la multiplication des monastères, qui devenaient de plus en plus riches, et le grand nombre des vocations religieuses, « il serait arrivé par succession de temps que tous les biens du royaume auraient été engloutis par les monastères, qui les auraient reçus en détail de ceux qui se font religieux » (1). Ainsi s'explique le texte de la *Coutume de Paris* : « Religieux et religieuses profès ne succèdent à leurs parents, ne le monastère pour eux ». (2.)

Donc, au cas où Jacqueline aurait fait profession avant la mort de son père, comme c'était son désir, elle eût été automatiquement exclue de la succession. De même, la fortune personnelle dont elle jouit maintenant ne saurait passer au monastère où elle entre : l'émission de ses vœux entraînera l'ouverture de sa propre succession. Comme le remarque un excellent juriste du XVIIIe siècle : « C'est donc un principe constant parmi nous, et qui n'est contredit par aucune loi, ni par aucun arrêt, ni par aucun auteur, que, dans l'instant qu'un religieux prononce solennellement et légitimement ses vœux, il perd toute propriété et toute possession, comme s'il mourait de mort naturelle ; en sorte que ses biens passent, au même moment, à ceux qui se trouvent pour lors être ses héritiers » (3). Décès et profession religieuse — entraînant la *mort civile* — sont donc termes juridiquement synonymes, et il n'y a pas à être surpris de les voir mis sur le même plan dans les contrats des donations de Blaise à Jacqueline.

En particulier, « un religieux, en prononçant ses vœux, perd les pensions viagères créées à son profit avant son engagement » (4). Les rentes constituées par Blaise à Jacqueline devaient s'éteindre *ipso facto* le jour de la profession religieuse de celle-ci. La clause incriminée ne fait donc qu'exprimer un point de droit et serait-elle omise qu'elle n'en garderait pas moins toute sa force.

La seule clause surprenante est celle qui figure dans la donation à Louise Delfault. Mais l'exception a été prévue : pour qu'une religieuse — ou plutôt le monastère en son nom — continue à bénéficier d'une pension, il faut ou bien que cette pension soit faite expressément en considération de la profession — la pension représente alors la dot qu'il est de

---

(1) Fr. Richer, *op. cit.*, p. 677.

(2) Art. 337. La dernière rédaction de la *Coutume de Paris* date de 1580. Nous suivons le texte avec notes de Dumolin commenté par Tournet, Joly et Labbé, Paris, 1665, p. 763. Voir aussi les commentaires de Brodeau, Auzanet et de Ferrière.

(3) Fr. Richer, *op. cit.*, p. 820.

(4) *Ibid.*, p. 827.

tradition d'accorder à toute religieuse qui fait profession — ou bien que ceux qui la doivent s'obligent à la continuer (1). Ces cas sont assez rares et les juristes ne citent que des exemples de pensions minimes. De toute manière, une telle pension ne saurait dépasser les limites fixée par divers arrêts au montant d'une dot de religieuse (2). Cette dot est le plus souvent constituée par une pension viagère de 400 livres. Or Louise Delfault reçoit précisément de Pascal une rente de 400 livres. La donation de Blaise à son ancienne servante s'explique donc aisément : en remerciement de ses services, pour lesquels elle n'avait jamais reçu de gages, suivant une habitude courante au XVIIe siècle, Blaise lui assure pour l'avenir les moyens de vivre, et, en cas de profession religieuse, s'engage à payer sa dot.

Quant au problème de la dot de Jacqueline, ni Blaise, ni Jacqueline ne s'en soucient pour le moment. La raison de cette indifférence est fort simple : il restait à Jacqueline bien plus qu'il ne fallait pour constituer elle-même sa dot. Il lui restait au moins sa part dans l'héritage de sa mère — 4.500 livres — peut-être aussi une part dans l'héritage de sa grand-mère — Gilberte en avait reçu 3.000 livres (3) — enfin le contrat d'option du 8 juillet 1652 montre qu'il lui restait encore des parts importantes dans des créances héritées d'Etienne Pascal, et bien d'autres titres pouvaient lui appartenir sans qu'il en ait été fait mention dans les actes que nous possédons. Aussi bien Jacqueline avouera-t-elle plus tard en parlant de ces donations : je pensais « avoir suffisamment pour cela (les donations à Blaise) et le reste que je me proposais (la dot) » (4).

Mais dans ces conditions, Jacqueline donne à son frère des biens qui lui seraient automatiquement revenus au moment de sa profession religieuse. Et ces biens Blaise n'en jouira vraiment que lors de ladite profession, puisqu'auparavant tout le revenu qu'il peut en tirer doit être transmis indirectement à Jacqueline. Tous ces actes paraissent alors bien inutiles et leur sens devient de plus en plus obscur.

Nous ne serons tirés d'embarras que par un menu détail d'un texte que nous aurons à utiliser largement par la suite et où nous apprenons que Jacqueline n'exigeait pas le paie-

---

(1) *Ibid.*, p. 827.

(2) Nous reviendrons sur cette question dans la seconde partie de notre étude.

(3) Cf. le contrat de mariage de Gilberte, dans Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 306.

(4) *Relation de Jacqueline*, dans éd. Brunschvicg, t. III, p. 74.

ment des rentes à elle données par Blaise (1). Voici l'explication qui nous paraît alors s'imposer. Décidée à entrer en religion, ce qui va entraîner sa mort civile et l'ouverture de sa succession, Jacqueline a consenti à son frère une sorte d'*avance sur cette succession* — peut-être même lui remet-elle toute la part d'héritage qui devait lui revenir — afin de lui permettre de relever sa situation financière, fortement compromise à la suite de la mort d'Etienne Pascal (2). Mais cette avance n'est pas offerte sans garantie : Jacqueline n'a nullement perdu le sens de ses intérêts. La garantie est constituée par les rentes données par Blaise, dont Jacqueline pouvait à tout instant réclamer le paiement, et elle y songera dans un moment de tension très vive avec son frère (3). En fin de compte, ces contrats n'entraînent aucun sacrifice pour Jacqueline qui, pour le moment, vit chez son frère, et va bientôt entrer au couvent ; mais ils apportent à Blaise un avantage certain, quoique limité : la seule donation dont il puisse immédiatement tirer profit est celle des rentes sur l'Hôtel-de-Ville (4).

Telle est donc l'exacte portée de ces six premières donations. La septième, datée du 22 octobre, n'était qu'une promesse à lointaine échéance. En voici la teneur : Jacqueline faisait donation à son frère de tous les biens qui lui appartiendraient au jour de son décès ou de sa profession en religion, à condition qu'elle meure sans enfants. Au cas où Blaise se marierait, sa veuve jouirait du même usufruit sa vie durant (5).

Ici encore, la critique s'est scandalisée (6). Pourtant une première remarque s'impose : juridiquement, ce contrat n'a

---

(1) *Ibid.*, p. 81.

(2) Nous avons de ce fait un témoignage saisissant : au mois de décembre 1651, Pascal devait abandonner, avant la fin du bail, le bel hôtel de la rue de Touraine au loyer de 700 livres, pour se contenter de deux étages sous-loués au prix de 275 livres dans la maison d'un fermier des aides, rue Beaubourg. (Cf. notre étude en préparation, *Les demeures de Pascal à Paris*).

(3) *Relation de Jacqueline*, dans éd. cit., p. 81.

(4) Encore ne se pressera-t-il guère de profiter de cet avantage, puisqu'il ne touchera la première échéance de ces rentes que le 12 février 1652 (cf. la *pièc. or.* déjà citée).

(5) Min. Centr., ét. XXX, l. 38 ; Barroux, *op. cit.*, pp. 159-160.

(6) Voir l'embarras de M. Strowski, porté cependant à l'indulgence, dans son édition des *Œuvres complètes* de Pascal, t. I, Paris, 1923, pp. XLII-XLIII.

aucune valeur. Il tombe sous le coup de la fameuse règle « donner et retenir ne vaut » que la *Coutume de Paris* définit ainsi : « C'est donner et retenir quand le donateur s'est réservé la jouissance de disposer librement de la chose par lui donnée, ou qu'il demeure en possession jusqu'au jour de son décès » (1). Nous savons que décès et profession religieuse sont juridiquement synonymes. Il est en effet évident d'après les termes de la donation que Jacqueline garde libre disposition des biens qui lui restent jusqu'au jour de sa profession : elle reste donc maîtresse d'annuler pratiquement cette donation en distribuant tous ses biens avant cette date. Un tel acte, impossible à alléguer en un procès, et constituant plutôt une promesse qu'une véritable donation, eût été sans portée dans une famille moins unie que la famille Pascal.

Quel est alors le sens de cette promesse ? Elle complète les donations précédemment expliquées. Blaise est déjà maître d'une partie de la succession de sa sœur ; la part qu'il a reçue correspond sans doute à peu près à celle qui lui serait revenue au moment du partage de la succession de Jacqueline. L'autre partie appartient évidemment à Gilberte, seconde héritière de Jacqueline. Mais sans aucun doute, Gilberte, pour procurer à son frère l'avantage auquel il a droit en qualité de seul héritier mâle (2), a consenti à ce qu'il bénéficiât de l'usufruit de sa part, la propriété lui revenant obligatoirement (3). L'acte n'aurait aucune valeur s'il ne supposait le consentement de Gilberte.

On le voit, au règlement de la succession d'Etienne Pascal se superpose le règlement anticipé de la succession de Jacqueline : de là vient la complexité de tous ces actes dont on chercherait vainement l'équivalent chez les notaires parisiens du XVIIe siècle. L'idée en avait été sans doute longuement mûrie entre Etienne Pascal et ses enfants pendant le séjour de toute la famille à Clermont de mai 1649 à novembre 1650 (4). Si des décisions à ce sujet n'avaient

(1) *Coutume de Paris*, art. 273 et 274 ; éd. cit., pp. 567 et 570.

(2) Il est probable qu'il y eut aussi des arrangements particuliers entre Blaise et les Périer, qui rétablissaient dans une certaine mesure l'équilibre. Cf. la donation du 1er octobre 1656 (Min. Centr., ét. XCVIII, l. 192, min. de Me Marreau ; Barroux, *op. cit.*, p. 171). D'autres actes se trouveraient certainement parmi les minutes des notaires de Clermont.

(3) M. Strowski, *ibid.*, considère que la propriété revenait à Port-Royal. Interprétation dont nos analyses précédentes montrent l'impossibilité.

(4) *Vie de Jacqueline* par Gilberte, dans éd. cit., t. I, pp. 156-161.

été préalablement prises, on ne s'expliquerait pas certains faits contraires aux habitudes du temps : qu'Etienne Pascal n'ait pas rédigé de testament (1), que ses enfants n'aient pas fait dresser l'inventaire de ses biens, que toutes ces donations aient pu être préparées si tôt après sa mort. Et tous ces faits attestent encore la parfaite unité de la famille Pascal.

Quelles conséquences psychologiques faut-il tirer de tous ces actes ? Elles se réduisent, hélas ! à peu de chose, et l'on comprend que Gilberte n'ait pas fait allusion à ce détail des relations entre son frère et sa sœur. Son silence s'explique peut-être aussi par un souci de modestie ; car, en fin de compte, elle est la seule personne lésée, la seule qui ait eu à faire preuve de désintéressement. Encore n'insisterons-nous pas trop en ce sens : le rôle exact de Gilberte, au fond, nous échappe un peu.

Y a-t-il une relation entre ces actes et l'hostilité de Blaise à l'entrée immédiate de Jacqueline à Port-Royal ? On a parfois prétendu que Blaise voulait retenir sa sœur au foyer par l'intérêt, que Jacqueline, de son côté, pensait rompre sa dernière attache au monde (2). Argumentation insoutenable, puisque ces contrats, en eux-mêmes, ne désavantagent nullement Jacqueline, qui a pris toutes ses précautions, et dont le seul mérite consiste à ne pas réclamer à son frère un argent dont elle n'a nul besoin et dont elle sera privée tôt ou tard. Deux certitudes en tout cas se dégagent d'une lecture attentive de ces actes. D'abord l'opposition de Blaise aux projets de sa sœur est toute provisoire ; si Jacqueline ne devait pas entrer en religion, tous ces contrats seraient absurdes. Mais cela, nous le savions déjà. D'autre part le frère et la sœur ne sont séparés par aucun dissentiment financier. Rien qui dénote l'avidité chez Blaise, ni même le désintéressement chez Jacqueline.

Cette longue analyse nous ramène donc au récit de Gilberte, seul témoignage important pour connaître l'état d'esprit de Blaise. La tension entre le frère et la sœur s'explique uniquement par des raisons d'ordre sentimental.

(1) Par le contrat de mariage de Gilberte, Etienne Pascal avait institué ses trois enfants ses héritiers chacun pour un tiers et s'était réservé la libre disposition du huitième de sa fortune (Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 306). D'autres précisions sur les dernières volontés d'Etienne Pascal se trouveraient sans doute encore chez les notaires de Clermont.

(2) Voir par ex. J. Rennes, *Vie de Jacqueline Pascal*, Genève, 1948, pp. 79-80.

Deux tempéraments fougueux et passionnés se heurtent silencieusement. Jacqueline se sent impérieusement attirée par le cloître. Blaise, dans sa solitude, éprouve le besoin d'une affection exclusive, et l'exigerait au besoin de sa sœur, si l'affection pouvait s'exiger. Tel est le seul motif des jugements bien sévères pour Blaise et pour la vieille servante d'Etienne Pascal, Louise Delfault, que nous trouvons sous la plume de la Mère Agnès : « Mademoiselle Pascal supplie très humblement qu'on prie Dieu pour sa délivrance, et la conversion de Monsieur son frère et de cette demoiselle qui l'a tant persécutée... » (1)



Après avoir passé au monastère un temps variable comme *postulante*, toute future religieuse, avec le consentement des sœurs plus anciennes, est admise à la cérémonie de la *prise d'habit* ou *vêture*, et entre alors dans son *noviciat* (2). Jacqueline ne demeura même pas six mois postulante : les religieuses de Port-Royal considérèrent comme préparation suffisante à la vie monastique les quatre années de retraite passées dans le monde. Sa vêture fut fixée au dimanche de la Trinité, 26 mai 1652. C'est à la veille de cette cérémonie que le différend allait entrer dans une nouvelle phase aiguë, sur laquelle nous sommes assez bien renseignés par deux lettres de Jacqueline, destinées à annoncer la nouvelle de sa vêture l'une à Blaise, l'autre à Gilberte, et datées des 7/9 et 10 mai 1652 (3). Mais ces lettres laissent clairement entendre que

(1) *Lettres de la Mère Agnès*, éd. cit., t. I, p. 206.

(2) Voir à ce sujet dans les très intéressantes *Constitutions de Port-Royal*, rédigées par la Mère Agnès avant 1647 (*Lettres*, éd. cit., t. I, pp. 133-135), le chapitre X, *De la réception des novices* (éd. de 1721, Paris, pp. 56-65).

(3) Voir ces lettres dans l'éd. Brunschvicg, t. III, pp. 9-22. La première, à Blaise, est généralement datée du 7 mars, mais le *Second Recueil Guerrier*, dont on sait l'autorité, porte 7/9 *may* (cf. *ibid.*, *erratum*, t. XI, p. 351). Cette seconde date est la seule véritable, comme le prouve une allusion contenue dans la seconde lettre, à Gilberte : « Je fis porter cette nouvelle à mon frère, le jour de l'Ascension... ». L'Ascension, en 1652, tombait précisément le 9 mai.

La lettre à Gilberte est datée du 10 mai par tous les manuscrits et toutes les éditions. Cette date est certainement erronée : la lettre rapporte les évènements du jour de l'Ascension, 9 mai, du lendemain, 10 mai, de « samedi », c'est-à-dire certainement le samedi suivant, 11 mai, et la rédaction de la lettre semble postérieure de quelques jours aux évènements rapportés (mais elle est certainement antérieure au samedi 18).

la tension n'avait pas cessé de régner entre le frère et la sœur depuis les évènements du début de janvier. Blaise s'était-il refusé à reconnaître le fait accompli ? En tout cas, alors que Jacqueline attendait avec impatience le moment de la vêture, qui consacrerait véritablement son entrée dans la vie religieuse, Blaise, de son côté, voulait en retarder le plus possible la date, et demandait même un délai de deux ans (1). Pour quelles raisons ?

Le débat s'est-il transporté sur le terrain financier ? C'est l'avis de M. Strowski. Blaise sait que sa sœur l'a définitivement quitté ; il est résigné. Mais il n'a pas actuellement les moyens de payer la dot de religieuse qui va lui être réclamée pour Jacqueline ; telle serait la raison de sa résistance (2). Une telle interprétation est contredite par tous les documents. C'est l'éloignement de sa sœur que Blaise ne peut supporter comme le prouve une comparaison frappante contenue dans la lettre qu'elle lui adresse : « N'est-ce pas une chose étrange que vous vous feriez un grand scrupule, et que tout le monde vous voudrait mal, si pour quelque intérêt que ce fût, vous vouliez m'empêcher d'épouser un prince, *encore que je dusse le suivre en un lieu fort éloigné de vous* ? » (3). Nous verrons d'autre part, en étudiant l'affaire de la dot, que le différend à ce sujet s'éleva d'une manière tout à fait inopinée, au mois de mai 1653, et que le paiement de la dot, qui d'ailleurs n'incombait pas à Blaise, ne devait normalement soulever aucune difficulté. Au reste les nombreux actes notariés que nous possédons pour la période allant de décembre 1651 à juillet 1652 attestent encore la parfaite entente qui règne, dans le domaine financier, non seulement entre Blaise et Jacqueline, mais entre eux et les Périer.

Déjà, le 31 décembre 1651, pour régler la succession d'Etienne Pascal, frères et sœurs s'étaient contentés d'un acte sous seings privés, lequel ne fut reconnu par-devant notaires qu'un mois et demi plus tard, le 12 février 1652, jour où Blaise toucha l'échéance des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, et uniquement sans doute parce que le payeur des rentes exigeait cette garantie (4). Le 1er mars suivant, trois pièces nouvelles furent signées, qui, de diverses façons,

(1) *Lettre à Gilberte*, dans éd. cit., p. 22.

(2) *Pascal et son temps*, éd. cit., t. II, p. 226. Dans la biographie qui précède l'édition des *Œuvres complètes* de Pascal par le même érudit, t. I., pp. XLIII-XLIV, cette thèse semble abandonnée.

(3) *Lettre à Blaise*, dans éd. cit., p. 17.

(4) Barroux, *op. cit.*, p. 164.

manifestent le même accord. Gilberte et Jacqueline prennent à leur charge chacune un tiers de la rente constituée par Blaise à Louise Delfault (1) : rien de plus équitable puisque les trois enfants avaient également bénéficié des services de leur ancienne domestique. Le même jour, en termes vagues, sans aucune précision sur les sommes en jeu, bref en un style inaccoutumé dans les actes de ce genre où, le plus souvent, la minutie des détails laisse supposer d'infinies contestations, les quatre héritiers d'Etienne Pascal se reconnaissent mutuellement quittes envers sa succession de toute somme qu'ils auraient pu toucher en son nom (2). Enfin, par une procuration générale, Jacqueline confie le soin de ses intérêts, non pas à Gilberte et Florin Périer, qui pourtant demeurent habituellement en Auvergne où se trouve la plus grande partie de ses biens, mais à son frère Blaise, qui envisage sans doute dès maintenant le voyage dans sa province natale qu'il entreprendra en octobre suivant. S'il était besoin d'un témoignage formel de la confiance mise en Blaise par Jacqueline, ce document nous l'apporterait.

Enfin, le 8 juillet, c'est-à-dire plus d'un mois après la vêture, tandis que Jacqueline constitue à son frère les 16.000 livres promises par les contrats des 20 et 23 octobre 1651, Blaise, évidemment à la demande de sa sœur, donne à Port-Royal une somme de 4.000 livres (3). Donation importante, surtout pour une vêture — en général, à cette occasion, la famille ne donne rien au monastère — mais dont la portée, reconnaissons-le, est considérablement réduite par certaines clauses : la somme est à prendre seulement après le décès de Blaise et au seul cas où il mourrait sans enfants. Or il semble qu'à cette époque il envisage de se marier (4). Même dans le cas contraire, cette donation ne peut apporter aucune gêne dans ses finances.

Laissons donc de côté les questions d'argent qui ne peuvent nous éclairer sur le sens profond du débat. C'est uniquement l'analyse des sentiments de Blaise qui nous fera découvrir

---

(1) Min. centr., ét. XXX, l. 38 (à la suite de la minute de la donation) ; Barroux, *op. cit.*, p. 164.

(2) Min. Centr., ét. XXX, l. 39. Nous avons publié cet acte et le suivant dans *XVIIe Siècle*, no 9-10, pp. 2-3.

(3) Min. Centr., ét. XXX, l. 40 ; Barroux, *op. cit.*, pp. 166-168.

(4) Cf. le mémoire de Marguerite Périer dans éd. Brunschvicg, t. I p. 130 ; et Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, éd. Gazier, Paris , 1908, p. 73.

les raisons de sa résistance renouvelée aux projets de sa sœur.

Les deux lettres de Jacqueline, surtout celle qu'elle destine à Blaise, montrent bien la violence des sentiments de son frère. Elle redoute manifestement que la nouvelle de sa vêture prochaine ne suscite en lui une grande souffrance et une vive irritation. Aussi use-t-elle de toutes sortes de ménagements. Elle fait porter sa lettre par un certain M. Robier (1), pour lequel elle sait que son frère a beaucoup d'estime et d'amitié, et qui annoncera sans doute la nouvelle avec précaution avant que Blaise ne prenne connaissance de la lettre. Dans la lettre elle-même, elle ne précise la date de la vêture que tout à fait à la fin, après avoir accumulé les raisons pour son frère de consentir à ses desseins. Mais si la lettre de Jacqueline laisse bien apparaître la violence des sentiments de Blaise, elle ne nous offre guère d'éléments permettant de préciser leur nature. Le champ reste largement ouvert à l'hypothèse.

Blaise a-t-il pris au mot Jacqueline prétextant à son départ pour le monastère qu'elle y allait seulement faire une retraite ? Veut-il qu'elle revienne passer quelque temps auprès de lui pour lui apporter le réconfort de sa présence ? On le croirait à lire certaines phrases : « Lorsque le monde vous témoignera *quelque regret de ne me plus voir*, assurez-vous que c'est une illusion qui disparaîtrait incontinent s'il n'était question de s'opposer à un bien » (2). Mais si Blaise a pu conserver cet espoir pendant quelques semaines, il ne peut plus avoir de doutes maintenant que les mois ont passé ; Jacqueline l'a définitivement quitté et il le sait. Dans ces conditions, pourquoi s'opposer à une cérémonie qui ne changera rien à la situation acquise ?

Peut-être parce que le changement sera plus important qu'il ne pourrait sembler. Tant que Jacqueline restait simple postulante, Blaise pouvait la voir fréquemment, se confier à elle, vivre, malgré la séparation, dans sa familiarité. Au contraire, avec le début du noviciat, la communication deviendra beaucoup plus difficile. « Pendant l'année du noviciat, écrit la Mère Agnès dans les *Constitutions de Port-*

(1) Tous les éditeurs ont supposé ici une faute de copiste pour *Rebours* ou *Hobier* (cf. éd. Brunschvicg, t. III, p. 11, n. 2). Mais des corrections de ce genre introduites dans une autre lettre de Jacqueline se sont révélées tout à fait injustifiées (cf. *ibid.*, t. II, p. 42, n. 2, et *erratum*, t. XI, p. 354). Il est fort possible qu'il ait existé un M. Robier ami des Pascal qui nous serait totalement inconnu.

(2) *Lettre à Blaise*, dans éd. cit., p. 14.

Royal, les filles n'iront au parloir que le moins qu'il sera possible, ni n'écriront de lettres à leurs parents sans grande nécessité » (1). Mais si Blaise s'oppose si fortement à la vêture de sa sœur, c'est avant tout à cause de la valeur symbolique de cette cérémonie. C'est elle qui consommera la rupture avec le monde, c'est elle qui arrachera définitivement la sœur au frère. L'attitude de Blaise s'explique par la profondeur de son affection fraternelle, affection un peu égoïste sans doute, mais combien émouvante : le génie fiér et souverain qui prépare la *Lettre à Christine de Suède* avait besoin de la présence consolante de sa sœur !

Un autre détail achèvera de nous faire comprendre les mobiles de la résistance de Blaise. En annonçant à son frère la nouvelle de sa vêture, Jacqueline sait qu'elle va le faire souffrir, mais elle sait qu'elle fera aussi souffrir un autre être qui l'aime, la vieille servante qui l'a élevée, celle qu'elle appelle sa « fidèle », Louise Delfault. « J'écris à ma fidèle, dit Jacqueline ; je vous supplie de la consoler, si elle en a besoin, et de l'encourager (2) ». L'affection, la souffrance de la servante, sont comparables à l'affection et à la souffrance du frère.

Si certaines nuances de l'état d'âme de Blaise nous échappent, Jacqueline est beaucoup plus facile à connaître et à juger. Ses deux lettres révèlent en elle une grandeur certaine. Admirable est d'abord cette joie profonde de l'âme qui a trouvé sa vocation, cette ferveur, cet enthousiasme avec lesquels elle se sépare du monde. Admirable est aussi son affection pour son frère, égale à celle qu'elle en reçoit. Il n'était pas au pouvoir de Blaise de retarder la cérémonie de la vêture ; et pourtant, si elle n'obtenait pas son consentement, Jacqueline ne pourrait accomplir ce grand acte de sa vie que sans joie, ou du moins « avec une joie extrême mêlée d'une extrême douleur » (3). Dans toutes les grandes circonstances, le frère et la sœur sentent le besoin l'un de l'autre.

Admirable par certains côtés, Jacqueline reste malgré tout bien éloignée de la perfection chrétienne. L'oubli de soi est peut-être le sentiment que l'on trouve le moins dans sa lettre à Blaise. On dirait que tout doit se soumettre à sa vocation. Ainsi elle n'a nullement l'idée qu'en restant encore quelque temps près du monde, elle pourrait accomplir

(1) Ed. cit., pp. 64-65.

(2) *Lettre à Blaise*, dans éd. cit., p. 18.

(3) *Ibid.*, p. 12.

un sacrifice méritoire. Blaise a dû de nouveau faire appel à sa charité ; mais, en l'occurence, ce mot ne fait que dissimuler pour elle une tentation diabolique (1) N'est-ce pas se débarrasser un peu vite d'une objection valable ? En tout cas, c'est elle qui, sans ambages, demande à son frère de se sacrifier à ses desseins. Elle se réjouit même de ce que Dieu lui « en offre une si heureuse occasion » (2). « Je suis ravie, dit-elle plus loin, que vous ayez cette occasion de mériter (3) ». Pourquoi n'eût-elle pas fait le même raisonnement pour son propre compte ?

Aussi bien, dans son désir de recevoir le plus tôt possible l'habit religieux, l'on sent le besoin de satisfaire une sorte d'ambition, celle d'atteindre enfin la gloire d'appartenir à une communauté d'élite, « d'être admise au nombre de ces anges visibles » (4) ; la fierté à la pensée de mener bientôt une vie parfaite, et l'impatience de posséder au plus vite ces « avantages inconcevables » (5). Si l'on voulait prétendre que cette ambition, cette fierté, cette impatience sont parfaitement légitimes et pures, comment expliquer cette réflexion, cet aveu bien inattendu sous la plume d'une jeune religieuse : « Il n'est pas raisonnable que je préfère plus longtemps les autres à moi » (6).

On voit combien d'impuretés peuvent se mêler aux plus nobles sentiments. Et, pour conclure ces analyses complexes, il faut bien reconnaître que, malgré les apparences, Jacqueline n'est pas plus désintéressée que Blaise.

Celui-ci se montra d'ailleurs très compréhensif pour elle et ne fit pas de grandes difficultés pour satisfaire son désir. Lorsque Jacqueline impose avec force sa volonté, quoi qu'il lui en coûte, il cède bientôt. La lettre de sa sœur l'avait déjà ébranlé ; quelques entrevues suffirent pour qu'il rabattît toutes ses prétentions. Voici d'ailleurs comment Jacqueline elle-même rapporte les évènements qui suivirent la remise de sa lettre. « Il vint le lendemain fort outré, avec un grand mal de tête que cela lui causait, et néanmoins fort adouci, car, au lieu de deux ans qu'il me demandait la dernière fois, il ne voulait plus me faire attendre que jusqu'à la Toussaint ; mais, me voyant ferme à ne pas attendre et

(1) *Ibid.*, pp. 13-14.
(2) *Ibid.*, p. 11.
(3) *Ibid.*, p. 17.
(4) *Ibid.*, p. 15.
(5) *Ibid.*, p. 16.
(6) *Ibid.*, p. 17.

assez complaisante néanmoins pour condescendre à lui donner quelque peu de temps pour se pouvoir résoudre, il s'adoucit entièrement et eut pitié de la peine que cela me faisait de différer encore une chose que je souhaite depuis si longtemps. Il ne se rendit pourtant pas à l'heure, mais M. d'Andilly, à ma prière, eut la bonté de l'envoyer quérir samedi, et l'entreprit avec tant de chaleur et tant d'adresse qu'il le fit consentir à tout ce que nous voulions » (1).

Le dimanche 26 mai 1652, en la fête de la Trinité, Blaise, accompagné sans doute de Louise Delfault, assista donc à la vêture de sa sœur dans la chapelle de Port-Royal de Paris. En même temps qu'elle deux autres religieuses, dont Mlle de Luzancy, fille d'Arnauld d'Andilly, recevaient l'habit (2). Au début de la cérémonie, Blaise, son plus proche parent présent à Paris, dut, suivant la coutume, la conduire jusqu'auprès de l'autel (3). Triste, il était cependant résigné, et, selon toute apparence, le différend avec Jacqueline était complètement terminé.

Jean MESNARD,
Assistant à la Sorbonne.

(*à suivre*).

---

(1) *Lettre à Gilberte*, dans éd. cit., pp. 21-22.

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) Voir le détail de la cérémonie de prise d'habit à la suite des *Constitutions de Port-Royal*, éd. cit., pp. 286-299.

TEXTES RETROUVÉS DE DESARGUES

On sait que si la France du XVIIe siècle a été grande dans le domaine des lettres et des arts, elle a été aussi extraordinairement féconde dans le domaine des mathématiques et des sciences déductives. La première moitié du siècle fourmille de grands savants ; Pascal, Descartes, Fermat, Roberval, etc., tels sont les noms qui viennent immédiatement à l'esprit du profane.

Malheureusement l'histoire exacte de ces grands esprits et de leurs découvertes est assez difficile à faire, car tous ces mathématiciens, qui étaient, pour employer une terminologie moderne, des amateurs et non des professionnels, se souciaient assez peu des conditions de publication de leurs œuvres. Il suffit de s'être occupé un peu de Pascal pour savoir que nous n'avons pas encore retrouvé la totalité de ses écrits scientifiques.

Un des savants qui ont le plus souffert de cette négligence est Girard Desargues. Pascal, qui s'y connaissait passablement, l'appelait « un des grands esprits de ce temps, et des plus versés aux mathématiques et entre autres aux coniques, dont les écrits sur cette matière, quoiqu'en petit nombre, en ont donné un ample témoignage à ceux qui en auront voulu recevoir l'intelligence » (1). Mais nous avons conservé fort peu des écrits de Desargues, à ce point que jusqu'à ces temps derniers nous ne disposions que d'une espèce de reconstitution de ses œuvres d'après des copies, des citations, des fragments polémiques (2).

Mais les richesses des bibliothèques françaises, malgré le labeur des générations, ne sont pas encore épuisées et c'est ainsi que le hasard pur nous a mis en présence de deux textes très rares du géomètre lyonnais.

---

(1) *L'œuvre de Pascal, texte établi et annoté par Jacques Chevalier*, coll. de la Pleïade, p. 67.

(2) *Œuvres de Desargues, réunies et analysées par M. Poudra*, Paris, 1864, 2 vol. in-8°.

Sous la cote 8858, armoire A, rayon 1, la Bibliothèque municipale de Quimper conserve un recueil de plans d'églises jésuites qui est connu ; mais jusqu'à présent on avait négligé de remarquer que, reliée avec ces plans, se trouve une œuvre de Desargues dont voici le titre exact : *A Paris, en Aoust* 1640, *avec privilège. Brouillon-proiect d'exemple d'une manière universelle du S. G. D. L. touchant la practique du trait à preuues pour la coupe des pierres en l'Architecture : et de l'esclaircissement d'une manière de réduire au petit pied en Perspective comme en Géométral, et de tracer tous quadrans plats d'heures égales au Soleil.* Ce petit traité (un placard sur feuille double), qui touche à la stéréotomie, à la perspective et à la gnomonique, est rare. La Nationale ne le possède pas ; l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut ne comporte pas les illustrations. Il y a une dizaine d'années on a découvert au Metropolitan Museum de New-York, un nouvel échantillon du texte qu'on a publié, accompagné de quatre planches ; c'était le seul connu qui fût si riche. Or l'exemplaire de Quimper comporte cinq planches. Ce serait donc l'exemplaire le plus complet que l'on possèderait à ce jour à notre connaissance (1), si en fait l'exemplaire de New-York n'avait lui aussi une cinquième figure (2).

Mais l'œuvre la plus importante du S. G. D. L., c'est-à-dire du sieur Girard Desargues, Lyonnais, est un traité des rencontres du cône avec un plan ; c'est celui auquel fait allusion Pascal dans le texte que nous avons cité au début de cette note. Or ce traité était considéré comme perdu ; on ne le connaissait que par une copie faite en 1679 et retrouvée par Chasles chez un bouquiniste en 1845.

Le hasard encore — car nos études ne nous entraînent point en ces domaines — nous l'a fait retrouver à la Bibliothèque nationale de Paris où il dormait dans un recueil factice coté Vp 1209. Au milieu des brochures extravagantes qu'on trouve souvent dans ces recueils factices se dissimule un petit cahier de trente pages in-8° ainsi intitulé : 1639. *Avec privilège. Brouillon proiect d'une atteinte aux évènemens des rencontres du Cone avec un Plan, par L. S. G. D. L.* Relié immédiatement avant on rencontre un autre texte de deux pages du même format avec le titre

---

(1) Nous nous permettons de renvoyer à notre article, *Le recueil des plans jésuites de Quimper, nouvelle étude* in *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1950, p. 71 sqq.

(2) Aux termes d'une correspondance récente, M. W. M. Ivins jr, auteur de la publication du *Brouillon-projet* de New-York, a bien voulu confirmer l'existence de ces cinq gravures en son exemplaire.

suivant : 1639. *Avec privilège. Atteinte aux évènements des contrarietez d'entre les actions des puissances ou forces. Par le SGDL* ; c'est une annexe au traité principal. Enfin l'ensemble est précédé d'un *Advertissement* qui n'est autre qu'un copieux *erratum* de quatre pages. Ces trois brochures sont imprimées dans les mêmes caractères et dans le même format ; elles ne comportent pas les figures que leur texte annonce et ne donnent aucun nom d'imprimeur.

Telles qu'elles sont, elles constituent la seule impression connue à ce jour de la principale œuvre mathématique du grand géomètre lyonnais. Aussi les avons-nous immédiatement signalées à M. Taton qui consacre une thèse sous presse aux œuvres de Desargues (1).

Pour terminer nous voudrions attirer l'attention sur deux remarques qui ne sont pas nouvelles : d'abord l'existence de richesses ignorées dans nos bibliothèques provinciales et même nationales. Ensuite l'utilité des liaisons entre chercheurs. Si M. Taton et nous-même n'avions été mis en contact, notre incompétence nous aurait interdit d'apprécier à leur juste valeur les découvertes que nous a permises le hasard et notre confrère aurait continué à ignorer l'existence de textes capitaux pour ses recherches. Un tel fait n'est-il pas la meilleure justification de l'existence des sociétés savantes, comme la nôtre, où peuvent se rencontrer des chercheurs de disciplines différentes ?

Pierre MOISY.

---

(1) R. TATON, *L'œuvre mathématique de Desargues, textes publiés et commentés avec une introduction biographique et historique*, à paraître aux Presses universitaires de France, Paris, 1951. C'est à M. Taton que nous sommes redevables de la connaissance de la copie de 1679.

LA VIE DE LA "SOCIÉTÉ"

Ont pris place parmi les Membres d'honneur :

Emile COORNAERT, *Professeur au Collège de France ;* Comtesse et Comte Jean DE SALIGNAC-FÉNELON, *à Cirey ;* Comte Jean LOMBARD, *de Genève ;* Baronne D'ASTIER DE LA VIGERIE, née Anne DE SALIGNAC-FÉNELON ; Comtesse A. D'HARCOURT, née DE SALIGNAC-FÉNELON, *de Paris.*

Ont été admis au titre d'Associés Correspondants :

Paul ANDRÉ, *à Chailly (Suisse) ;* R.-C. KNIGHT, *University College of Swansea ;* Joël-François BLUCHE, *Châteauroux ;* H.-W LAWTON, *University Sheffield ;* René BADY, *Université de Lyon ;* Pierre J. DIDIER, *Yale University ;* Robert COLLIN, *Inspecteur de l'Enseignement Normal, Bruxelles ;* A.-P. SEGALEN, *Lycée de Saint-Quentin.*

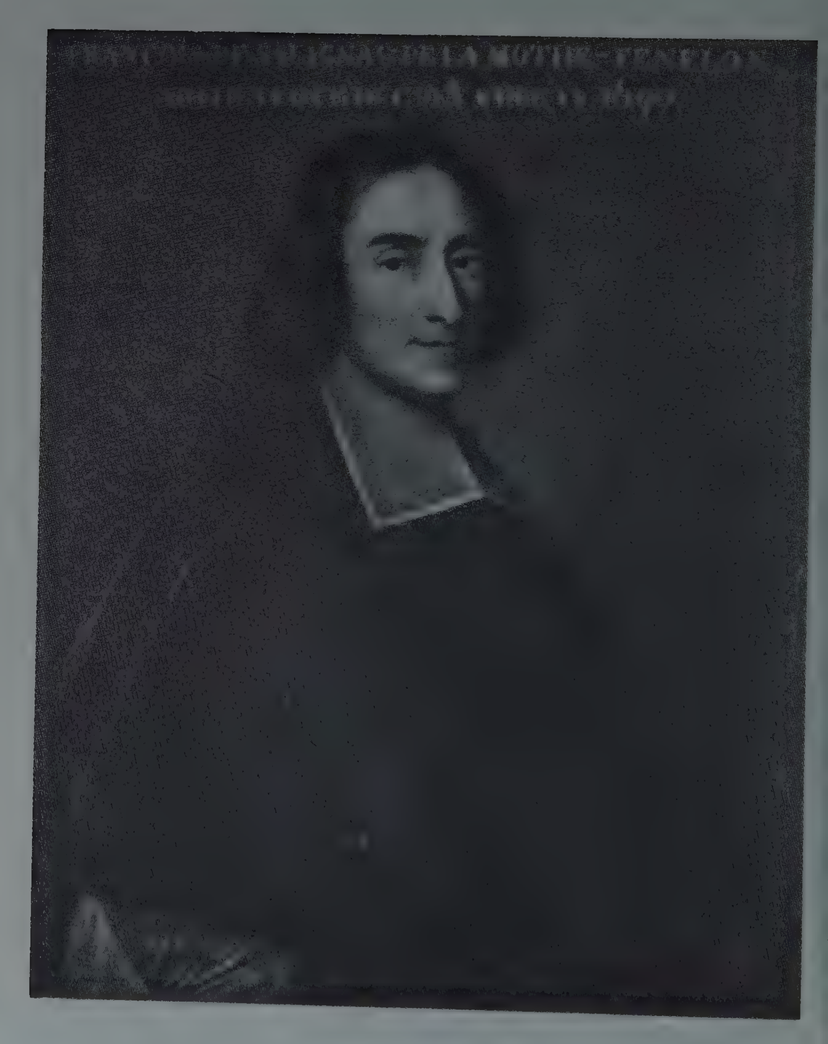
Prochaine Assemblée.

Elle aura lieu le samedi 9 juin, au Grand Trianon (château de Versailles), à 14 h. 30. Les membres de la « Société » et leurs amis se retrouveront nombreux ; ils se rendront directement au Grand Trianon, où ils seront reçus par M. Mauricheau-Beaupré, Conservateur en chef du château de Versailles et des Trianons, Vice-Président de la « Société ».

Le Tricentenaire de la naissance de Fénelon.

Nous aurions voulu donner un compte rendu complet des manifestations qui ont marqué — avec grand succès — la part prise par la « Société d'Etude du XVIIe siècle », dans la célébration du tricentenaire de la naissance de Fénelon : la place nous fait défaut. Nous reproduisons les « Notes » prises par un auditeur de la conférence donnée à Paris par Mgr CALVET, et qui fut tant appréciée. Vinrent ensuite à Amiens, le 11 mars, la conférence donnée par M. MAURICHEAU-BEAUPRÉ, et du 24 mars au 15 avril, au Musée de Picardie, l'Exposition « Fénelon et son temps » ; enfin, au Cateau, le 20 mai, une grande « Journée Fénelon ». Le compte rendu, dont nous donnons le début dans le présent Bulletin sera poursuivi dans le Bulletin n° 12.

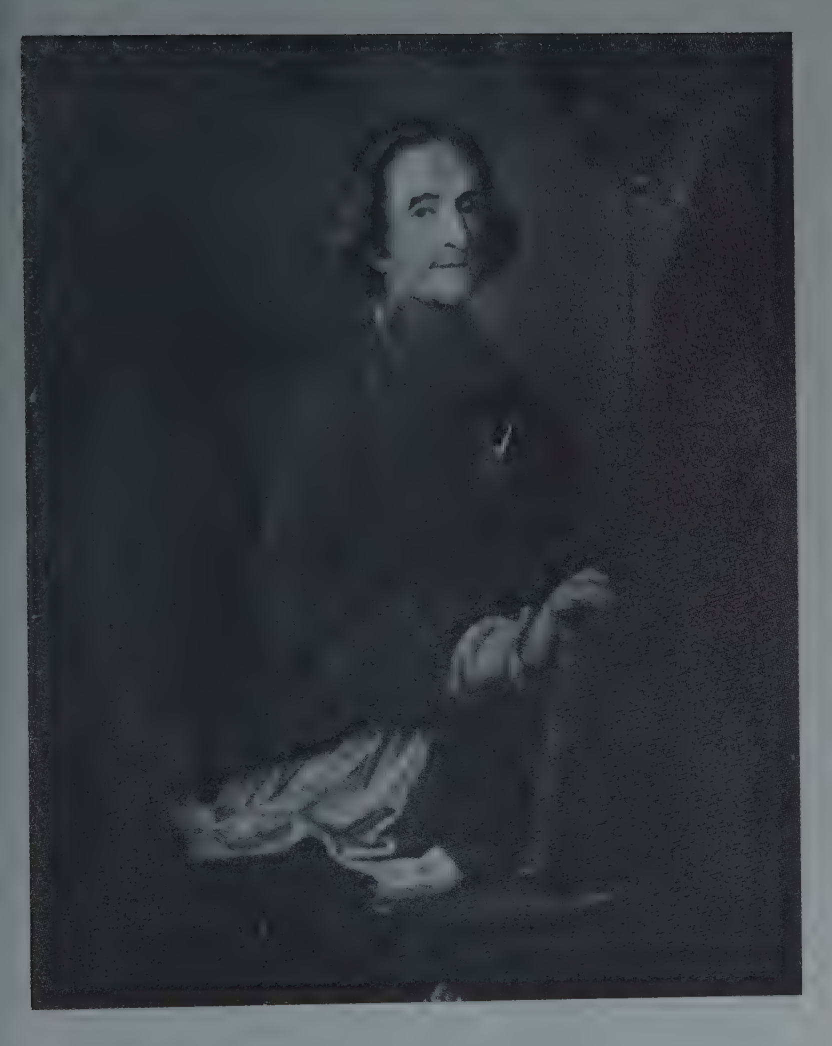




FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MO

DÉBUT D'ÉPISCOPAT
PORTRAIT DE 1697

Propriété du Marquis D'ESTOURMEL
CHATEAU DE SUZANNE



ELON, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI (1695-1715)

FIN D'ÉPISCOPAT
PORTRAIT DE TAISNES, 1733

Propriété du Musée de Cambrai
Catalogue peinture 22



Les CONFÉRENCES de la "SOCIÉTÉ"

I

« EUROPE ET CHINE AU XVIIe SIÈCLE »

par M. Roland MOUSNIER
Professeur à l'Université de Strasbourg

(16 Décembre 1950)

Le XVIe siècle a découvert l'Amérique, le XVIIe a inventé la Chine, a remarqué pour débuter M. Mousnier. En vertu du partage de la sphère terrestre par l'autorité pontificale en deux zones, celle de l'Ouest réservée à l'Espagne, celle de l'Est au Portugal, les Portugais considéraient les relations avec la Chine comme leur monopole. Macao était un évêché sous le patronage du roi de Portugal, et sous l'influence des Jésuites qui envoyaient des missions dans le Chantoung et dans le Fou-Kien. Mais en raison de la rotondité du globe, les Espagnols poussant toujours vers l'Ouest avaient fini par rejoindre les Portugais et par s'installer aux Philippines où ils avaient créé l'archevêché de Manille. De là, ils commerçaient avec les Chinois, et envoyaient aussi dans le Fou-Kien des missionnaires franciscains et dominicains.

Malgré ces contacts, on peut dire que, vers 1600, la Chine et l'Europe s'ignoraient. Celle-ci n'avait sur la Chine que les récits de Marco-Polo, les données éparses et vagues des grands missionnaires franciscains du XIIIe siècle à la cour mongole, l'ouvrage de l'Augustin Jean Gonzalès de Mendoça (1585), dont Montaigne a tiré l'idée de l'antiquité de la Chine dans ses *Essais,* mais qui ne mentionne pas Confucius et ignore qu'il y a une race jaune. Quant aux Chinois, habitués à être le peuple supérieur entouré de barbares qu'ils civilisent à leur usage, les Européens sont pour eux des barbares comme les autres : luxurieux, brutaux, cruels, avides, incroyablement crédules, puisqu'ils admettent la folie d'un dieu mis en croix ; en résumé des « diables incarnés, engendrés par la malédiction de Dieu ».

C'est vraiment au XVIIe siècle que s'établissent des contacts nombreux, à la fois sous forme commerciale et religieuse, grâce à la supériorité scientifique et technique des Européens, qui auraient pu conquérir le pays sans grands efforts, s'ils n'avaient été en proie aux dissensions sur le continent, et occupés sur toutes les mers et les terres connues. La Chine d'ailleurs était bien lointaine, et les Indes semblaient représenter le terme des conquêtes en Extrême-Orient.

Jusqu'en 1660, les monopoles portugais et espagnol furent surtout menacés par les Anglais et les Hollandais. Les premiers échouèrent, après une tentative devant Canton en 1634 ; les seconds, installés depuis 1619 dans les îles de la Sonde, attaquèrent en 1622 Macao, échouèrent aussi, mais prirent possession des Pescadores, qu'ils rétrocédèrent contre une autorisation d'établir une factorerie dans l'îlot de Taï-Wan ; chassèrent les Espagnols établis dans le Nord de Formose, où ils demeurèrent jusqu'en 1661, poussèrent jusqu'au Japon. Accentuée à partir de 1660, l'expansion européenne atteignit son maximum entre 1685 et 1715. Les Français fondèrent à Rouen, en 1660, pour le commerce avec la Chine, une compagnie qui fut absorbée par la Compagnie des Indes, laquelle, du reste, n'usa pas de son privilège. Les Russes, qui avaient franchi l'Oural en 1579 et atteint l'Amour en 1649, convoitaient le monopole du commerce des fourrures avec la Chine. Ils attaquèrent le Céleste empire, mais furent battus grâce à l'artillerie dont les Jésuites avaient pourvu les Chinois. Le traité de Nertchinsk (1689) fut négocié par les Jésuites au service de la Chine. Prisonniers et déserteurs russes constituèrent une colonie à Pékin, bâtirent une église orthodoxe, et refusèrent de rentrer dans leur pays. Le commerce européen avec l'Empire du Milieu fut donc essentiellement maritime, très inférieur, du reste, en valeur à celui pratiqué aux Antilles ou dans l'Océan Indien ; mais il inonda l'Europe de porcelaines, d'ivoires, de bois sculptés, de laques brunes et rouges, d'objets de jade, et de thé devenu de grand usage en Angleterre vers 1700. Ces objets créèrent en Europe un goût chinois, mais, note M. Mousnier, eurent sur l'art une influence limitée, et c'est surtout dans le grand recueil illustré des Jésuites que les artistes européens trouvaient des motifs nouveaux.

L'expansion religieuse, elle, se trouva contrariée, au début, par le peu de ménagements des missionnaires pour les susceptibilités chinoises. C'est le premier visiteur de la Compagnie de Jésus en Orient, le R. P. Valignani, qui comprit la nécessité de ménager les croyances et les sentiments des Chinois, et trouva un auxiliaire dans le R. P. Mateo Ricci. Celui-ci estima que le succès de l'évangélisation était lié à ce que les Européens apporteraient de nouveau aux Chinois, en matière de science et de technique, grâce à la protection impériale, et il inaugura les méthodes qu'appliquèrent ses successeurs les plus notables, les P.P. Schall (1640-1666) et Verbiest (1660-1688). A partir de 1685, la mission portugaise fut renforcée par une mission française qui travailla dans le même esprit. Les Jésuites se firent les courtisans de l'empereur pour l'amuser, et ses fonctionnaires pour le servir. Mandarins de première classe, ils étaient supérieurs aux vice-rois et acceptaient des honneurs indispensables en Chine pour acquérir « la face ». Astronomes, ils conseillaient les astrologues chinois dont le rôle était si

important dans la vie de l'empire. Ingénieurs, ils fabriquaient toutes sortes d'instruments, y compris des instruments de musique. Artistes, ils enseignaient la perspective européenne. Artilleurs, ils fondaient des pièces de siège et de campagne pour les dynasties successives. Diplomates, ils négociaient les traités avec les Hollandais et les Russes. C'est ainsi qu'ils faisaient tolérer leur activité de missionnaires.

Ils entreprirent de ramener les Chinois matérialistes, athées et idolâtres à la portée première de leur religion, où ils croyaient découvrir un monothéisme, comme dans le culte des ancêtres, de simples cérémonies civiles pouvant se concilier avec le christianisme. Leur conception des rites chinois rendaient les conversions possibles. En 1608, il y avait à Pékin 300 chrétiens, presque tous lettrés et mandarins ; en 1667, il y en avait 300.000 en Chine et en 1692, un décret impérial autorisait officiellement la pratique de la religion chrétienne dans l'Empire.

Mais les Jésuites étaient très attaqués par les missionnaires rivaux, qui, dès 1637, expulsés de Chine, dénoncèrent au pape les pratiques des Jésuites. Ceux-ci étaient accusés de permettre aux chrétiens l'idolatrie (Pascal, Ve Provinciale), et ces controverses donnaient des armes aux libertins. Les affirmations des Jésuites, selon lesquelles l'histoire chinoise était plus ancienne que celle du peuple hébreu, que les Chinois n'avaient pas connu le Déluge, que leur religion était la même que celle des chrétiens dans un point fondamental, que leur morale était aussi pure, etc.., ébranlaient tous les fondements du christianisme : privilège du peuple juif, révélation, rédemption, grâce, etc... La querelle s'envenima par la résistance des Jésuites à la Sacrée Congrégation de la Propagande, à ses vicaires apostoliques pris souvent dans la Société des Missions Etrangères fondée en 1613, société qui, tout en réfutant les Jésuites, admettait la pureté de la morale des Chinois, reconnaissait ainsi qu'un peuple athée peut être vertueux, donc que morale et religion sont indépendantes. La Société des Missions Etrangères obtint de la Sorbonne (1700), du pape (1704), du vicaire apostolique Maigrot, et du légat de Tournon (1710), la condamnation des rites chinois. Les conversions se ralentirent et la Chine peu à peu se ferma aux missionnaires.

Les résultats acquis au bout d'un siècle se trouvaient assez maigres, l'art chinois avait eu quelque influence sur Jean Ier Bérain, sur les tapisseries de Beauvais, sur Claude Audran et Watteau (chinoiseries de la Muette). La civilisation chinoise, embellie par les Jésuites, fournissait des arguments contre la religion aux libertins et aux philosophes (Bayle, Voltaire). Quant à la Chine, elle bénéficiait surtout de progrès techniques, qui ne dépassaient guère la cour de Pékin, et ne se trouvait pas sérieusement influencée par l'Europe. On ne saurait prétendre qu'elle aurait été convertie

au christianisme si le pape avait approuvé les Jésuites. Elle restait, conclut M. Roland Mousnier, prisonnière de ses ancêtres, de sa langue, de ses rites, de ses formes de pensée. Deux mondes continuaient à vivre dans une opposition complète et condamnés à se heurter.

R. L.

II

« FÉNELON DANS SES ORIGINES »

par Mgr Jean CALVET
Recteur émérite de l'Institut Catholique de Paris

(17 Février 1951)

Fénelon est né le 5 août 1651 à Fénelon, paroisse de Sainte-Mondane-en-Quercy, la paroisse de Sainte-Mondane faisant partie alors du diocèse de Cahors et de la province du Quercy.

Le conférencier note qu'il est juste, puisqu'on fête le centenaire de la naissance de Fénelon de s'arrêter un instant à ses origines quercynoises. Il cherchera dans ces origines, la source de sa spiritualité, de son paysage intérieur et même de la direction générale de quelques-unes de ses idées politiques.

I. - Il donne d'abord quelques renseignements sur l'origine de son nom. Fénelon n'est pas Fénelon ; il est tout Salignac. Les Fénelon étaient des paysans quercynois. L'un d'eux quitta la maison paternelle au XVe siècle et fit fortune dans et par les guerres. Revenu au pays natal, il acheta le fief de La Mothe-Mareuil et il se hâta de le débaptiser en lui imposant son nom. Il fit de même pour le château tout voisin. Sa famille étant morte sans postérité, le château de Fénelon vint en la possession de la très ancienne famille des Salignac. Ainsi le père du futur archevêque s'appelait Pons de Salignac de La Mothe Fénelon. Le nom de Salignac étant, semble-t-il, réservé à l'aîné, les cadets s'appelèrent Fénelon. Après avoir signé quelque temps dans sa jeunesse Salignac-Fénelon, notre archevêque ne fut plus que l'abbé de Fénelon.

II. - Jusqu'à 12 ans, Fénelon travaille au château paternel sous la direction d'un précepteur. A 12 ans, il passe à l'Université de Cahors pour achever ses humanités au Collège royal tenu par les Jésuites. Cahors, grâce à son Université est alors un foyer de vie intellectuelle. C'est surtout un foyer de vie spirituelle, entretenu en particulier par le grand couvent des Chartreux.

De 1600 à 1610, le prieur de la Chartreuse de Cahors est dom Beaucousin, précédemment un des animateurs du salon spirituel de

Mme Acarie. Il avait découvert, traduit et répandu l'œuvre mystique d'une moniale flamande, *La Perle Evangélique* (1), aussi lue en ce temps que l'*Imitation.* La *Perle* reprend tous les thèmes de l'*Imitation* et les pousse dans le sens que l'on pourrait appeler préquiétiste. Dom Beaucousin eut à Cahors une grande influence sur les communautés et sur les laïques fervents; influence qui fut continuée par l'évêque réformateur Alain de Solminhac et par Nicolas de Sévin. Il y a là une véritable saturation mystique dans une atmosphère que respire Fénelon étudiant de 1663 à 1668. Une preuve que les tendances spirituelles du milieu allaient vers un préquiétisme, c'est qu'en 1682, l'évêque, le futur cardinal de Noailles, ordonne aux Demoiselles Enseignantes, d'apporter dans la cour de l'évêché tous leurs livres et manuscrits et les fait brûler.

Le conférencier estime que Fénelon a reçu ces doctrines et s'en est nourri. La philosophie scolastique et la théologie qu'il a étudiées ensuite, lui ont fourni un vocabulaire technique sans toucher le fond. Lorsque plus tard, il a entendu Mme Guyon, il lui est apparu qu'elle donnait un nom à ce qu'il savait et vivait depuis longtemps. Mme Guyon ne lui aurait donc pas révélé le quiétisme, mais elle l'aurait révélé lui-même à lui-même. C'est ce qui explique, ce qui resterait inexplicable, que Fénelon ait si vite adopté les vues de Mme Guyon. En réalité, d'ailleurs, il ne les a pas adoptées. Gagné en apparence, il a peu à peu obligé Mme Guyon à abandonner ses folies et à corriger son quiétisme molinosiste au contact du quiétisme fénélonien et cadurcien. On en a le sentiment en comparant *Le Moyen court et les Torrents* avec l'*Explication des Maximes des Saints.* Il y a un monde entre les deux positions.

Le conférencier espère trouver d'autres documents qui confirmeront son hypothèse d'où viendra un éclairage nouveau sur l'origine de la spiritualité de Fénelon et sur ses rapports avec Mme Guyon.

III. - Le conférencier insiste sur un autre fait de la jeunesse de Fénelon que ses biographes ont trop négligé, l'influence déterminante sur la formation de son esprit de son oncle, le marquis de Fénelon, l'ami de Vincent de Paul, d'Olier, de Bossuet, d'Alain de Solminhac. Homme de premier plan, animateur du groupe des politiques dans le parti des dévôts, il avait rêvé d'une réforme morale du royaume en mettant au pouvoir ses amis sous un roi pieux. Il avait cru un moment réaliser ce rêve en 1660. Il engageait son neveu à le reprendre. Or, Mme Guyon prédisait à Fénelon qu'il allait être le réformateur du royaume et de l'Eglise et qu'il allait élever le futur roi de France. La prophétie s'accomplissait : Fénelon était nommé précepteur du duc de Bourgogne. Aussi Fénelon se met à l'œuvre avec confiance et avec joie. Il connaît alors (1689-1694) des années

---

(1) « La Perle Evangélique », dont il ne reste qu'un exemplaire, sera prochainement rééditée.

de triomphe où il se sent grandir dans l'amour de Dieu et dans la réalisation de tous ses désirs. C'est en Mme Guyon qu'il trouve son accomplissement et c'est là que l'amenaient tous les chemins de sa jeunesse.

IV. - Fénelon ne doit pas seulement à ses origines les fondements de sa spiritualité et de ses ambitions, il leur doit le paysage intérieur dont il a fait le décor de toutes ses œuvres d'imagination. Le conférencier nous présente, de Sarlat à Carennac, la vallée de la Dordogne où s'est écoulée l'enfance de Fénelon et où il a passé ses étés au cours de sa jeunesse. Il a lui-même chanté, en vers, les charmes de Carennac où il retrouvait les paysages aimés d'Homère et de Virgile. Il n'a pas écrit son *Télémaque* dans l'île de Carennac (qui s'appelle encore île de Calypso), mais le paysage de *Télémaque* est bien le paysage de Carennac. Les caractères de la vallée de la Dordogne se retrouvent jusque dans le mouvement de la pensée et du style de Fénelon.

V. - Le conférencier ne prétend pas rattacher les idées politiques de Fénelon à ses origines ; il reste cependant que l'étude de ces origines peut jeter quelque lumière sur ces idées. Fénelon n'est pas un gentilhomme de province déraciné, venu à Paris pour faire fortune ; c'est un féodal, un des derniers grands féodaux, qui se souviennent qu'ils ont fait le roi, qu'ils ne sont pas ses sujets mais ses cousins, et qui lui font des remontrances. De là le ton hautain et violent de la Lettre à Louis XIV. Le féodal ne pardonne pas à Louis XIV d'avoir dépossédé la noblesse de toute autorité et de gouverner avec des bourgeois ses commis, qui ont supprimé tous les anciens privilèges des nobles pour rendre le roi absolu. Tout son effort tendra à une révolution qui limiterait l'autorité du roi en rétablissant, dans la mesure du possible, le rôle de la noblesse, et en réalisant les réformes qu'imposent les circonstances pour le bien du peuple. Fénelon donne à ses idées un tour romanesque ; mais il n'est pas chimérique ; il veut gouverner. Il gouverne déjà en formant le prince qui renversera le régime établi par Louis XIV et régnera avec un esprit nouveau. Un moment même, lorsque le grand Dauphin étant mort, le duc de Bourgogne fut devenu Dauphin, Fénelon se crut tout près du pouvoir. Avec ses amis, Beauvillier et Chevreuse, il rédigea alors tout un plan de gouvernement où se rencontrent des idées nouvelles et audacieuses pour l'époque : l'organisation de la paix universelle par une société des nations disposant d'une gendarmerie internationale ; la réorganisation des Etats provinciaux ; organisation de l'agriculture et de l'artisanat rural ; liberté du commerce ; liberté de conscience ; lois somptuaires, etc... C'était le plan d'une révolution qui tendait à établir en France, sous la tutelle paternelle du roi, une sorte d'aristocratie démophile.

VI. - Autant que les idées, ce qui nous attache chez Fénelon, c'est l'homme. Il nous intéresse surtout, dans sa vieillesse quand il a perdu ses illusions et ses ambitions. Pendant les guerres malheureuses de la fin du règne de Louis XIV, il joue magnifiquement son rôle à Cambrai, avec dignité et avec une bonté pratique qui soulage le peuple et lui rend confiance.

NOTES D'UN AUDITEUR.

III

« BOULAINVILLER et VOLTAIRE »

par Mme Renée SIMON

(3 Mars 1951)

Le 3 Mars, une causerie fut faite par Mme Simon, sur les rapports de Boulainviller et Voltaire ; on se demande quels sont les rapprochements possibles entre ces deux personnages. En fait, la méthode historique moderne, dont on a depuis deux siècles fait honneur à Voltaire vient de Boulainviller, et a été formulée longtemps avant celle de Voltaire. Les textes rapprochés par Mme Simon sont frappants et indiscutables, et doivent nous inciter à réviser la question de la méthode historique en France cinquante ans avant Voltaire.

Il faudrait un article particulier pour rapporter l'essentiel de ce rapprochement, et nous ne pouvons le faire aujourd'hui. Nous avons demandé à Mme Simon de nous donner quelques pages plus générales sur Boulainviller, historien et philosophe du plus haut intérêt, trop oublié de nos jours, qui mérite pleinement de se voir rendre la place qu'il occupait au XVIIIe *siècle dans l'histoire des idées.*

UN EMPIRISTE DU XVIIe SIÈCLE

« Henry de BOULAINVILLER »

Rive droite, rive gauche de la Bresle, petit fleuve côtier servant de « frontière » entre la Normandie et la Picardie, et les actuels départements de la Seine-Inférieure et de la Somme, les cartes présentent au regard des noms de hameaux, villages, petites villes, familiers à celui qui s'est intéressé à la généalogie des Boulainviller. En Normandie : Saint-Saire, Nesle, Aumale ; en Picardie : Boulainvillers, Hornoy, Airaines. En cette région, et à l'origine près de Beauvais, vivait depuis le XVIe siècle une très ancienne famille, dont la filiation a été retrouvée au moins jusqu'à Guillaume le

Conquérant. Le château de Saint-Saire, entre Neufchâtel-en-Bray et Forges-les-Eaux, ne présente plus actuellement qu'une aile qui a encore grand air ; il appartînt à la famille jusqu'en 1819.

C'est là que naquit Henry de Boulainviller, le 21 Octobre 1658. Il fut l'aîné de six enfants dont trois survécurent, lui et deux filles. Son père, bon dessinateur et bon mathématicien, dut veiller sur sa première éducation, probablement confiée au curé du lieu. D'abord élève de « Piquepuce », dit-on, sans que nous en ayons une preuve directe, il entra ensuite à Juilly, la plus célèbre des maisons d'éducation de l'Oratoire, le 14 Octobre 1669, à l'âge de onze ans. Il y fit en cinq ans des études secondaires complètes, la Sixième et la Cinquième en un an, passa la Quatrième, et suivit ses classes régulièrement à partir de la Troisième. Il eut pour professeur en rhétorique le fameux exégète Richard Simon, qui donnait à ce moment sa dernière année d'enseignement à Juilly, et allait être exclu de l'Oratoire en 1678 ; sa liberté d'esprit dut marquer fortement Henry de Boulainviller, comme d'ailleurs toute l'éducation reçue à Juilly.

En effet, on y enseignait beaucoup de matières qui n'étaient point étudiées dans d'autres écoles ou universités. C'est le Père de Condren qui institua la classe de Sixième, pour faire du français l'introduction à l'étude du latin. Juilly incorporait les sciences exactes à ses programmes, et fut l'initiateur de l'enseignement des mathématiques dès le milieu du XVII[e] siècle. Le Père Prestet, membre de l'Académie des Sciences, fit à Juilly des cours de mathématiques, et les physiciens amis de Descartes et de Pascal, le P. Poisson, le P. de la Mare, y réalisèrent des expériences, éveillant chez les Oratoriens le goût des sciences de la nature. Tout ceci est d'autant plus intéressant à relever que nous verrons Boulainviller, au sortir de Juilly, continuer des recherches personnelles dans les voies ainsi ouvertes devant lui.

Enfin, l'étude de l'histoire fut particulièrement appréciée à Juilly; elle était l'objet d'un cours de trois années, réservé aux élèves des grandes classes, et se complétait par la géographie, dont de vastes cartes ornaient les murs des salles de classe et d'étude. Les élèves avaient en mains les précis les mieux faits ; de plus ils disposaient d'une bibliothèque de choix, où la littérature et la philosophie voisinaient avec de nombreux ouvrages d'histoire ancienne et moderne.

Cette éducation apparaît véritablement comme une initiation pour Boulainviller, puisque, sauf pour l'astrologie, il fut appliqué dès Juilly à toutes les disciplines auxquelles il se consacra par la suite : sciences, histoire, chronologie, philosophie. L'Oratoire était cartésien, et la « philosophie nouvelle », c'est-à-dire celle de Descartes, y était régulièrement enseignée, depuis 1662. Il fallut un ordre verbal, en 1671, et des arrêts royaux en 1675, pour que l'Oratoire se vît interdire cet enseignement. Boulainviller était sorti de Juilly en 1674.

Il fut donc instruit dans la philosophie cartésienne, et en garda toute sa vie le goût des idées claires et distinctes. Nous verrons ultérieurement comment il se sépara de Descartes.

De 1674 à 1679, date à laquelle il entra dans la première compagnie des mousquetaires du Roi, Henry se consacra à l'étude. Le Président de Donneville, Toulousain venu à Paris pour y marier sa fille, habitant alors Aumale, à quelques lieues de Saint-Saire, initia le jeune homme à l'astrologie. « Les commencements où l'on s'engage au premier âge aident à déterminer l'inclination. Je n'aurais peut-être jamais songé à l'astrologie, écrit Henry en 1700, si le Président de Donneville ne me l'avait apprise au sortir du Collège ». Il convient de ne pas oublier que l'astrologue Morin, professeur au Collège de France, fut appelé à la naissance du futur Louis XIV pour en établir l'horoscope, et que jusqu'à cette époque, tous princes et grands personnages avaient leurs « mathématiciens » attitrés, les astronomes faisant souvent, pour vivre, ...de l'astrologie !

Puis, Henry se livra à la chimie, dont il se désabusa, dit-il, d'assez bonne heure, à la physique, c'est-à-dire aux sciences de la nature, après Van Helmont et Boisle, physicien anglais. Et c'est de cette période d'avidité intellectuelle, dans laquelle nous le voyons se jeter tour à tour sur tout ce qui lui est présenté ou sollicite sa curiosité, que sortira le premier écrit de Boulainviller : *Idée d'un système général de la nature*, rédigé pendant les loisirs de sa vie de mousquetaire.

Ce n'est un ouvrage digne de mémoire que dans la mesure où on le considère comme le reflet des connaissances de l'époque à laquelle il fut écrit (1683), et où il annonce les dispositions intellectuelles de son auteur. Cet homme de vingt-cinq ans était encore bien naïf pour espérer épuiser l'étude de la nature et de l'homme, et il ne manque point de se railler lui-même de ses prétentions quand il retrouve, après dix-sept ans d'oubli, le manuscrit de sa première œuvre. Mais, tel que se présente cet essai, il renferme des pages originales et fort expressives des tendances de leur auteur, de son sens critique, de son besoin d'aller jusqu'au bout de la connaissance et de la recherche, et qui témoignent qu'il ne se contentera pas longtemps de la science de son époque, dont il aperçoit bientôt les limites ; par exemple, il refuse la conception que se faisait Van Helmont de l'âme humaine. C'est dans la mesure où il s'éloigne de ses modèles et devanciers qu'il nous intéresse et qu'il annonce son développement ultérieur. Cet ouvrage est le seul qui fut écrit avant la naissance de ses enfants, les suivants ayant été composés pour leur instruction, les derniers probablement pour se consoler de leur perte, ou du moins pour se donner quelque occupation après leur disparition.

En 1679, donc, Boulainviller entra dans la première compagnie des Mousquetaires ; il y demeura neuf ans, mais fut arrêté dans sa carrière par des difficultés familiales ; en effet, sa mère étant morte en 1685, le 26 Mars 1688 François de Boulainviller, son père, épousait Françoise Bocquet, « fille de basse naissance », dont il avait déjà deux enfants ; d'autres encore naquirent plus tard, dont Samuel, en 1690, à Rouen. C'est en 1688 qu'Henry quitta le service des armes, et ce n'est point là une simple coïncidence.

Lui-même épousa, le 26 Septembre 1689, à Paris, Marie-Anne Hurault des Marais, qui lui donna deux garçons et deux filles ; le quatrième enfant coûta la vie à sa mère, inhumée le 28 Septembre 1696. Henry demeurait veuf à trente-huit ans ; l'aîné de ses enfants avait six ans. L'année suivante mourait François de Boulainviller ; nouvelle situation à liquider, la belle-mère ayant des enfants à élever.

Boulainviller partagea dès lors son temps entre Paris et Saint-Saire, demeurant le plus souvent à la campagne par raison d'économie, car il n'était pas « fort accommodé », nous dit Saint-Simon. Il possédait à Saint-Saire une pâture de trente vaches, deux cents arpents de bois à Nesle-en-Bray ; il était seigneur de Saint-Saire et de Mesnil-Mauger. Ce n'était pas la richesse. Il s'appliqua à rétablir sa situation et dira plus tard à son fils aîné : « J'ai fait de ma mauvaise fortune tout ce qu'on en pouvait faire. Dès qu'elle a été meilleure, j'ai songé à la vôtre... Ayez soin de votre gloire, et j'aurai soin du reste... Vos pères ne vous ont laissé aucune fortune, mais un nom ». Et ce sentiment d'honneur, de dignité, qu'on lui a tant reproché comme un insupportable orgueil nobiliaire, Boulainviller l'exprimera à maintes reprises, et comment l'en blâmer ? « Quand on croit devoir beaucoup à son nom et au sang qui nous a fait naître, on prend rarement des sentiments qui y fassent déshonneur ».

L'éducation de ses enfants l'absorba entièrement ; il écrivit pour eux des « Instructions » où il leur donne tous les conseils utiles à leur formation morale et intellectuelle, et à la manière d'en user avec le monde. Il rassembla pour eux d'énormes quantités de documents sur l'histoire universelle, l'histoire des religions, les institutions juridiques et politiques ; il résuma et corrigea les Mémoires établis par les Intendants sur la demande du duc de Bourgogne, ouvrage que les éditeurs anglais de 1727 appelèrent « *l'Etat de la France* ». Fréret, ami et disciple de Boulainviller, prisait beaucoup ce travail, qu'il jugeait fort utile à la connaissance que doit avoir le « public » de la situation du pays. « Dans cet ouvrage, écrit-il, M. de Boulainvilliers a suppléé beaucoup de choses qui manquaient

aux Mémoires, et a eu partout un très grand soin de faire sentir le faux des barbares principes par lesquels les intendants, accoutumés à une tyrannie qu'ils exercent en détail dans les provinces, qu'ils désolent plus qu'ils ne les gouvernent, tâchaient d'empoisonner l'esprit et le cœur d'un jeune prince dont ils redoutaient la vertu et la bonne intention ». Boulainviller écrivit encore, pour le duc de Bourgogne, sur les débuts de la nation française et les premières races de nos rois des *Mémoires historiques*, d'une lecture fort attachante. Quand, vers 1710, ayant perdu à six mois d'intervalle ses deux fils, le mousquetaire de dix-neuf ans, tué à Malplaquet, et l'abbé de dix-sept ans et demi, — catastrophe préfigurée dans son thème de naissance — il rédigea la préface de l'*Etat de la France*, on y lut cette indication émouvante : « J'avais alors des enfants que j'aurais pu regarder comme un riche présent de la nature, si le regret de leur perte n'avait trop tôt succédé à la joie de les posséder ; leur instruction était le premier objet de mes soins et de mes travaux ; je crus donc qu'en redressant ces mémoires et en y ajoutant ce que je pourrais fournir de mon fonds, je pourrais leur procurer une connaissance intime de l'Histoire de France générale et particuilère... Cette noble et grande idée ne me permit pas d'envisager les difficultés du succès dans une telle entreprise ». Si Henry continua ce long travail après la mort de ses fils, c'est avec le sentiment qu'il pouvait être utile au bien de l'Etat et à ceux qui approchent le Souverain en ses Conseils, en leur fournissant d'amples connaissances propres à fonder leur avis de façon judicieuse, au lieu de les voir motivés par l'ignorance, la passion ou la prévention, comme cela se produit le plus souvent.

Les origines de la noblesse firent l'objet d'une *Dissertation* imprimée en 1731, et qui était la préface de l'ouvrage généalogique consacré par Boulainviller à sa famille.

Peut-être le désir de voir naître un autre fils qui perpétuerait sa lignée fut-il une des raisons du second mariage de Boulainviller ? Il épousa, le 23 Décembre 1710, Catherine d'Alègre, de famille auvergnate, âgée de vingt-neuf ans ; il en avait cinquante-deux. Mais aucun enfant n'apparut à ce nouveau foyer.

◆

Les douze ans qui lui restaient à vivre — il mourut à Paris, rue Montmartre, le 23 Janvier 1722, à une heure cinquante-cinq minutes après-midi — furent employés par Boulainviller à établir ses deux filles, l'aînée mariée à François de La Fontaine-Solare, comte de la Boissière, lieutenant du Roi à Dieppe, la dernière à Gabriel Bernard de Rieux, fils du fameux financier Samuel Bernard, banquier de Louis XIV. L'immense fortune de ce gendre ne dut pas faire oublier son origine à celui qui avait si fortement stigmatisé la noblesse se mésalliant pour de l'argent, et la bourgeoisie qui croyait s'anoblir en achetant charges et titres.

Boulainviller acheva aussi, ou entreprit, de nombreux ouvrages pendant cette période. Il écrivit entre autres, de 1708 à 1713 probablement, les *Lettres sur les Parlements ou Etats Généraux,* dont on a dit qu'elles étaient son chef-d'œuvre, qui, dans leur ensemble étudient les institutions politiques de la France de Charlemagne à Louis XI. Cette histoire n'avait pas encore été faite, et c'est pour cette raison qu'elle se révélait nécessaire, afin « d'instruire les grands du Royaume de ce qu'ils doivent se proposer s'ils se trouvent quelque jour en état de former un plan solide de gouvernement ». On songe ici aux essais de gouvernement aristocratique tentés par le Régent et où figurait, entre autres puissants personnages, le duc de Noailles, qui était en relations d'amitié avec Boulainviller. Celui-ci présenta au Régent, après 1715, plusieurs mémoires en vue de remédier aux maux de l'Etat, sur des questions financières et économiques. C'est là qu'on peut lire une si curieuse proposition d'assurances sociales, et un projet d'organisation du travail que M. Auguste Caullery a signalé, en 1883, comme l'annonce des revendications socialistes du XIXe siècle.

Les *Lettres sur les Etats Généraux*, comme les autres ouvrages historiques de Boulainviller, et particulièrement la *Préface au Journal de Saint Louis*, étaient remplis de vues si hardies pour le siècle que Mathieu Marais, avocat au Parlement, notait à leur sujet, en Septembre 1722, quelques mois après la mort de leur auteur : « Il semble que l'autorité devrait agir et empêcher le cours de ces manuscrits qui apprennent des choses si curieuses et si contraires à la souveraineté qu'on est presque criminel en les lisant ». Le 23 Novembre 1723, Dodart signale à Montesquieu qu'il a acheté quelques manuscrits d'œuvres de Boulainviller, dont il pourra lui faire établir des copies : des Réflexions sur l'Histoire de France, des Mémoires sur le gouvernement depuis le commencement de la monarchie. Et Dodart ajoute, ce qui montre combien ces écrits étaient jugés audacieux à l'époque : « Quoique beaucoup de gens aient ces ouvrages, je les ai achetés, parce que très sûrement ils ne seront pas imprimés, si ce n'est en temps de guerre et en pays étranger ». Ils le furent en Angleterre, en 1727, les privilèges demandés par les amis de Boulainviller pour une édition française ayant été refusés.

Enfin, en 1788, alors qu'on rassemblait tout ce qui pouvait concerner les Etats Généraux, la plus grande partie des *Lettres sur les Parlements* fut reproduite dans un recueil factice, dont on aperçoit bien le rôle qu'il a pu jouer à cette date. Les ouvrages de cet aristocrate d'ancienne souche servirent à la préparation révolutionnaire des esprits, ce qui n'a pas lieu de surprendre ceux qui les ont lus avec soin.

A Juilly, nous l'avons vu, Boulainviller fut instruit dans la philosophie nouvelle, c'est-à-dire en celle de Descartes, et quand il dirigea les études de sa fille, l'ayant adressée pour la morale à Cicéron et à Pline, il consent également à ce qu'elle étudie la philosophie, « surtout la nouvelle si l'on en est capable. Elle vous met de la précision dans l'esprit et vous apprend à penser juste ». Ce besoin de précision et de clarté, qu'il a conservé toute sa vie et porté dans toutes ses recherches, nous semble bien être le trait dominant, fondamental, de la physionomie intellectuelle de Boulainviller. Ayant analysé les principes cartésiens, notre philosophe arrive à cette conclusion qu'il n'y a « point de relation nécessaire entre la vérité et l'évidence ». Cependant, l'évidence est pour nous le caractère distinctif de la vérité ; il faut conclure qu'il ne peut y avoir, au problème de la connaissance, qu'une solution métaphysique.

L'examen attentif et critique de la pensée cartésienne, et l'erreur de Descartes d'avoir voulu établir une physique géométrique, conduisirent Boulainviller à l'empirisme. En même temps que Locke, ou peut-être même avant lui (l'*Essai sur l'entendement* est de 1690), il employa l'expression fameuse de la « table rase » et ceci dans son premier traité écrit à vingt-cinq ans, en 1683, avant son voyage en Angleterre, où il aurait pu entendre parler de Locke. « Ce que nous disons ici, tant au sujet de la foi qui est l'infusion d'une lumière surnaturelle, qu'au sujet des idées qui ne sont formées que des perceptions des sens, fait voir combien il est naturel à l'âme d'acquérir passivement des connaissances, puisque dans la nature comme dans la grâce elle n'est qu'une table rase par elle-même qui attend du dehors la vérité qu'elle doit recevoir. »

Si quelques ressemblances apparaissent entre le *Traité des Passions* de Descartes et l'*Idée d'un système général de la nature*, c'est à peu près tout ce qu'on peut trouver de positif comme influence de Descartes sur Boulainviller ; le disciple se sépare de son maître avec vivacité, disons même avec violence, quand il lui reproche d'avoir fait de la physique en géomètre, ce qui a retardé considérablement les progrès de cette science. La cause de la pesanteur n'aurait point échappé aux physiciens « si, se confiant en leurs propres lumières, ils eussent simplement étudié la nature au lieu de s'assujettir aux idées d'un homme qui, croyant qu'on devient physicien comme on devient géomètre, a lui-même bien moins consulté la nature que son imagination ». Toutes les hypothèses formulées depuis Descartes et toutes les erreurs qui s'ensuivirent lui doivent leur naissance. Boulainviller l'attaquera, dit-il, « avec d'autant moins de scrupules » qu'il est convaincu par sa propre expérience que « pour avancer dans la connaissance de la nature, il faut de nécessité prendre une route contraire à celle qu'a prise ce philosophe. »

Ce n'est point par hasard que le nom de Locke est venu tantôt sous notre plume. Il ne s'agit pas seulement de la rencontre fortuite d'une expression analogue, si célèbre fût-elle dans le langage philosophique ; mais c'est tout le tempérament intellectuel de Boulainviller qui peut se définir par la notion d'empirisme. Il écrivit une *Théorie des Idées* qu'il est curieux de rapprocher de celle de Descartes et de la Logique de Port-Royal. A côté des notions traditionnelles — on n'inventait guère en logique à cette époque — s'y affirme un empirisme extrêmement net et précis. « L'expérience nous apprend que nos idées n'ont que deux sources : la sensation et la réflexion » ; donc il n'y a pas d'idées innées. On ne peut s'écarter plus résolument de Descartes, et l'influence de Gassendi est ici visible. Mais ce n'est point seulement par la théorie des idées que Boulainviller devient ou se sent empiriste ; c'est une manière d'être qui reparaîtra dans toutes les formes de son activité intellectuelle, comme nous le préciserons ultérieurement.

Cet empirisme fondamental le fit s'opposer à Descartes et à Spinosa, non qu'il n'ait utilisé leur méthode ou quelqu'un de leurs résultats, qu'il ne fût séduit peut-être par quelque côté de Spinosa ou de Malebranche, mais il ne pouvait les suivre jusqu'au terme de leurs méditations. La preuve la plus nette en apparaît dans son traité d'*Astronomie Physique*, où il prend vivement à partie, nous l'avons vu, le Descartes physicien. Passant à la pratique, il fait lui-même des études variées, avec les appareils qu'il a construits, pour déterminer la cause de la pesanteur. A la même époque, les expériences de physique, dont il avait vu à Juilly les premières tentatives, étaient à la mode à Paris, et les philosophes hollandais, vers 1715, commençaient à publier des traités recommandant la méthode expérimentale. Boulainviller étudie Huyghens et Mariotte, et les vérifie et les critique par sa propre expérimentation. Ce recours à l'expérience, si net ici, est bien le ressort de toute son activité intellectuelle. Ecoutons-le : « En traitant de la cause de la pesanteur, je me trouve obligé de traiter en même temps de plusieurs autres découvertes qui s'y trouvent liées naturellement. L'ordre que je me propose de garder pour cet effet sera celui-là même selon lequel j'ai acquis ces connaissances ; il est d'autant plus naturel que, remontant par degrés des effets à leurs causes, c'est-à-dire de ce qu'il y a généralement de mieux connu à ce qui ne peut l'être que par le moyen de ce qui l'était déjà, je ne fais que suivre l'ordre même des preuves et l'unique voie que nous ayons pour étendre nos connaissances ». Relevons cette définition parfaite de l'induction, à sa date d'environ 1715-1720.

Boulainviller fut-il spinosiste, comme on le lui a reproché ? Ici encore, la question roule sur une équivoque. Un traité qu'il avait rédigé pour rendre plus claire la pensée de Spinosa, et qu'il avait

lui-même intitulé « *Essai de métaphysique dans les principes de B... de Sp...* » fut publié en même temps que des opuscules de Fénelon et du P. Lami, relatifs au spinosisme, et sous le titre général de *Réfutation de Spinosa* (1731). Le pavillon prétendait couvrir la marchandise, mais pouvait-on s'y tromper ? Mathieu Marais écrivait dans une lettre du 4 mai 1732 au Président Bouhier : « Pour le Spinosa de M. de Boulainvilliers, je l'ai vu manuscrit, et c'est une étrange idée d'avoir voulu éclaircir ce que cet athée avait tenu obscur. Le titre de *Réfutation* ne trompera personne, dès que cela sera répandu ». Boulainviller se défend dans la préface d'avoir voulu « prêter gratuitement » ses expressions aux « erreurs les plus intolérables ». Et il ajoute : « Je ne suis pas moins prévenu que tout autre contre la doctrine de Spinosa ». En fait, dès 1695, Boulainviller avait entrepris une réfutation du *Traité théologo-politique,* puis il trouva par hasard les œuvres posthumes qu'il lut à la campagne et dont il fut fortement frappé. C'est alors qu'il songea à mettre ce système à la portée de tous (1712). «Il me parut d'une telle conséquence que, dans l'espérance d'engager un plus habile métaphysicien que moi à le réfuter, j'ai entrepris de le dépouiller de cette sécheresse mathématique qui en rend la lecture impraticable même à la moitié des savants, afin que le système, rendu dans une langue commune et réduit à des expressions ordinaires, pût être en état d'exciter une indignation pareille à la mienne, et procurer, par ce moyen, de véritables ennemis à de si pernicieux principes ». Quant à la belle traduction de l'Ethique, publiée par Colonna d'Istria en 1907, nous n'avons aucune indication permettant de la dater.

Boulainviller fut évidemment très intéressé par Spinosa et s'y appliqua de 1695 à 1712 pour le moins. Il était sensible à ce rationalisme serré, mais se cabra devant les conclusions du philosophe hollandais : négation de la divinité de Jésus-Christ, unité de la substance, qu'il nomme une « inconcevable chimère », et aussi devant l'aboutissement de cette métaphysique, exploitée par les gens qui veulent autoriser le désordre de leur vie, « car puisque sa doctrine conduit au matérialisme le plus grossier, elle est à plus forte raison propre à soutenir dans l'erreur ceux qui le pratiquent ». Ce pseudo-spinosiste n'était pas, quoi qu'on en ait dit, un « libertin », et reconnaissait que Spinosa avait, quant à soi, pratiqué une morale assez étroite et que ses écrits ne recommandaient que la vertu, c'est-à-dire « la règle, l'ordre, la vie raisonnable et religieuse ».

◆

Nous serions grandement surpris si l'histoire, qui absorba une notable partie de l'activité de Boulainviller, échappait à sa méthode intellectuelle. Rassurons-nous : lui-même nous déclare qu'il a pour ambition de réduire les faits en maximes de gouvernement, de cher-

cher dans la réalité de l'histoire « des vérités expérimentales qui puissent être appliquées à notre état présent ». Le passé doit servir de guide lorsqu'on en aura dégagé les leçons, ce qui est l'affaire de l'historien. Le grand fruit de l'histoire est de nous faire sentir que la prédence humaine ne dispose pas du cours des événements. « De toutes les conditions des hommes, celles-là sont les plus heureuses qui, par une fermeté tranquille, donnent le moins de prise à la fortune ».

Dans son gros traité d'*Histoire Universelle*, écrit pour mettre entre les mains de ses enfants « un abrégé d'histoire plus étendu et en même temps plus concis que ceux qui sont en usage », on trouve à chaque pas le souci des phénomènes, de la réalité positive, qu'il oppose aux légendes et fictions pour ramener celles-ci à des faits plus normaux. Il s'attache à une recherche attentive de l'histoire des mœurs et des religions des peuples anciens ; il se livre à une quête particulière de l'origine des cérémonies et des usages des nations.

Il semble que ceci rende un son connu. Où avons-nous lu des déclarations de même ordre ? Chez Voltaire, dans ses *Lettres*, dans l'*Essai sur les mœurs*, dans les *Mélanges historiques*, entre autres. Mais tout ce que Voltaire écrit était déjà contenu dans les ouvrages de Boulainviller, dès 1707 au moins en manuscrit, dès 1727 en imprimé (*Mémoires historiques*, et *Lettres sur les Parlements ou Etats-Généraux*). Fénelon avait amorcé la question de la méthode en histoire dans sa lettre à l'Académie (1715), mais bien avant cette date Boulainviller avait formulé sa propre méthode, l'avait mise en pratique, puis enseignée à son disciple Nicolas Fréret, dont Augustin Thierry a loué précisément l'habileté, tout en déplorant le manque de liberté de l'époque, entrave à des recherches fructueuses.

L'histoire n'est pas seulement une succession de faits d'armes et de traités ; elle doit nous montrer quel a été le véritable soutien de l'Etat pendant les générations qui nous ont précédés, nous proposer des règles de gouvernement et des remèdes pour les périodes de disgrâces.

Les indications précises ne manquent pas chez Boulainviller quant aux sources de documentation et à la critique des témoignages. Les recherches érudites n'ont d'intérêt que pour les Académies ; il ne s'agit pas d'accumuler des connaissances, mais de réfléchir sur ce que l'on apprend et d'en tirer des exemples utiles à fuir ou à imiter. « Qui sont les historiens qui nous aient peint les hommes tels qu'ils sont ? Qui est-ce qui lit pour l'apprendre ? Il en est de l'histoire comme de la religion. On lit toujours sans voir autre chose que l'écorce, on écrit toujours sans instruire, parce qu'on ne s'attache qu'aux événements sans attention à leurs causes et aux dispositions qui les ont amenés ». (*Lettre à Mlle Cousinot*).

Il est nécessaire de rendre à Boulainviller la place qui lui appartient dans « l'invention » de la méthode moderne de l'histoire, rôle généralement accordé à Voltaire qui a beaucoup utilisé Boulainviller, mais sans lui faire hommage de ses nombreux emprunts et qui a dit de lui cependant : « Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds et utiles ». (*Siècle de Louis XIV*).

◆

Cette physionomie intellectuelle nettement empiriste tient une place importante dans l'histoire des idées à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Du rationalisme cartésien à l'esprit critique et parfois révolutionnaire de l'Encyclopédie, toute une lignée d'écrivains et de philosophes marque la transition ; chacun apporte quelque idée nouvelle, et Boulainviller est un des plus complets et des plus représentatifs de ces auteurs. C'est à Bayle qu'il ressemble le plus et auquel il fait songer le plus précisément : même liberté d'esprit, même absence de préjugés, même curiosité intellectuelle, même amour du vrai qui les pousse à ne point reculer devant le résultat de leurs recherches. On a dit de Bayle que « seul de son temps il a eu cette pensée que la connaissance critique est la pierre de touche de la vérité » ; les mêmes paroles pourraient s'appliquer à Boulainviller : ils sont au moins deux à avoir saisi la valeur du fait et l'importance de l'examen critique dans tous les domaines, « la valeur universelle et privilégiée de la connaissance des faits, type de la connaissance certaine contre laquelle il n'y a rien à prétendre » (Delvolvé, Essai sur Pierre Bayle, page 417). Un rapprochement détaillé mériterait d'être établi entre les conceptions de ces deux grands esprits, qui s'accordent au moins sur les rapports du fait de la Révélation et du fait de l'expérience du monde. L'un et l'autre pensent qu'il n'est pas besoin d'essayer d'accorder la raison et la foi, la certitude de celle-ci étant procurée par le « fait » de la révélation divine.

Et Boulainviller lui-même a pris soin de nous définir sa position philosophique, en 1700, quand il examine avec plus de maturité d'esprit le traité qu'il écrivit en 1683. Après avoir écarté les conceptions de Descartes, d'Epicure et de leurs disciples, il ajoute : « La philosophie à qui je donne tant d'éloges ne doit rien aux imaginations des uns et des autres, et pour la distinguer plus absolument, il la faut nommer expérimentale, parce qu'en effet elle ne roule que sur des expériences... Elle ne forme ses axiomes que par le sentiment et la conviction de l'expérience, de sorte que si elle ne peut se promettre une certitude assurée dans les décisions, il sera toujours vrai de dire qu'elle a son fondement dans la vraisemblance la plus probable. »

◆

Les ouvrages de Boulainviller n'ayant été édités qu'après sa mort, — sauf un ou deux opuscules historiques imprimés pour éviter à ses amis l'ennui d'en faire tirer copie, — le furent cependant à maintes reprises et dans des pays différents en : 1727, 1731, 1732, 1733, 1737, 1739, 1747, 1752, 1753, 1754, 1788, certains même traduits en anglais et en allemand. Sa renommée fut telle que des auteurs de libelles, de 1750 à 1770, mirent leurs productions sous son nom, particulièrement leurs écrits anti-religieux, en raison de sa réputation de spinosiste. N'avait-on pas dit aussi qu'il était mort mahométan, son dernier ouvrage étant une *Vie de Mahomet* ?

Il fut connu au XVIII[e] siècle comme historien et apologiste de la noblesse, comme astrologue et comme spinosiste. Et c'est en qualité d'historien de la noblesse qu'il suscitera *post mortem* une longue controverse dont sont remplis les journaux du temps (Mercure, Journal de Trévoux, Journal des Savants, Journal de Verdun). De nombreux écrivains entrèrent en lice, pour ou contre le germanisme ou le romanisme, dont Montesquieu, Mignot de Bussy, le marquis d'Argenson, Alès de Corbet, l'abbé de Mably, M[lle] de Lézardière, M. de Montlosier, ce qui nous amène jusqu'au début du XIX[e] siècle. Puis ce fut le silence, surprenant après tant d'éditions et de telles discussions. La Révolution y fut sans doute pour quelque chose, par la rupture qu'elle établit, et l'essor de valeurs nouvelles après la contrainte du Premier Empire.

Au XIX[e] siècle, quelques allusions, chez Augustin Thierry, M[me] de Staël, Henri Martin, Sainte-Beuve ; une thèse de droit, fort partiale et incomplète, ouvrage hâtif, en 1888 (Belliot) ; en 1907, l'édition de l'*Ethique*, traduite par Boulainviller, présentée par M. Colonna d'Istria ; quelques pages sympathiques de M. Henri Sée, puis quelques indications de MM. Daniel Mornet et Paul Hazard dans leurs ouvrages sur le XVIII[e] siècle, c'est tout ce que l'on peut trouver sur notre personnage jusqu'aux environs de 1935. Et cela ne laisse pas de surprendre qu'après un tel retentissement et tant d'éditions, d'ailleurs encore incomplètes, de ses ouvrages, le « fameux comte de Boulainviller », comme le nommait Diderot, soit tombé dans un tel oubli.

Ne conviendrait-il point de l'en tirer ? Ce ne serait que justice, tant d'autres auteurs qui ne le valent point figurant dans les manuels et les encyclopédies des XVII[e] et XVIII[e] siècles, tant de médiocres par la pensée et par la plume usurpant sur les rayons de nos bibliothèques une place qui serait avantageusement occupée par celui que Mathieu Marais nommait un « métaphysicien sublime », dont Saint-Simon écrivait que « personne ne lui disputait sa capacité et fort peu de gens sa supériorité » dans la connaissance de l'histoire, enfin par le maître-écrivain que fut Henry de Boulainviller.

RENÉE SIMON.
Docteur ès Lettres.

L'Exposition " Fénelon et son temps "
au Musée de Picardie à Amiens

I

LA CONFÉRENCE DE M. MAURICHEAU-BEAUPRÉ SUR « MADAME DE MAINTENON »

La conférence qu'entendit, le dimanche 11 Mars, au Musée de Picardie, une assistance d'élite en tête de laquelle il convient de citer M. Morel, préfet de la Somme, et M. Bernard André, représentant M. le Maire d'Amiens, les dirigeants et les membres des sociétés littéraires de la ville, fut bien la plus éblouissante préface qu'on eût pu rêver à l'Exposition « Fénelon et son Temps ».

Le conférencier, M. Mauricheau-Beaupré, Conservateur en chef des Musées de Versailles et des Trianons, sait à merveille donner à l'érudition et à l'autorité que lui confèrent des recherches savantes et le voisinage des plus éloquents décors de l'Histoire, le tour prenant propre aux écrivains-maîtres et la portée spirituelle que seuls savent découvrir au delà du document ou du monument les penseurs curieux de vérité.

En un brillant préambule, Mgr Guervin, secrétaire général et fondateur de la « Société du XVIIe siècle » remercia les personnalités présentes, évoqua l'œuvre de M. Mauricheau-Beaupré aux musées qu'il ne « conserve » pas, mais « fait vivre » avec la clairvoyance que lui donne la science et l'ardeur qu'anime son amour pour les souvenirs du Grand Siècle.

Après avoir rappelé que la conférence de M. Mauricheau-Beaupré est un lever de rideau sur l'Exposition « Fénelon et son temps », Mgr Guervin traça de l'Archevêque de Cambrai un portrait à la fois fidèle et subtilement pensé, faisant apparaître ce qu'il y avait de très doux, mais de franc et d'énergique, chez celui qui fut, un temps, le conseiller et le confident de Madame de Maintenon. Mgr Guervin présenta fort à propos une « Madame de Maintenon vue par Fénelon ». Et nous sommes heureux de pouvoir reproduire la plus grande partie de ce discours :

« ...Une atmosphère « Grand Siècle », voilà ce que le conférencier de ce jour nous apporte, et nous procure la faveur de respirer : que d'ombres de personnages illustres glissent, silencieuses, sur les parquets des grands — et des petits — appartements, sous les

ombrages des allées des jardins royaux ! que de figures, dont les noms chantent en nos mémoires, ont évolué ici et là, au cours du long règne, et tissent la magnifique toile d'art, d'histoire, de poésie et de beau langage !...

« Qu'il me soit permis, en ce moment même, de distinguer deux personnalités qui s'imposent d'elles-mêmes :

« *François de Salignac de la Mothe Fénelon*, dont l'Exposition qui s'ouvrira, au Musée de Picardie, le 24 mars, évoquera la physionomie fine et distinguée, la vie toute pénétrée de « pur amour » et de généreuses illusions... illusions sur les humains, dont il s'obstine à voir le bon côté pour les rendre meilleurs... illusions dans les idées qui venaient sans doute un peu trop tôt en la cour de Louis XIV. Fénelon était lui-même si humain, si doux, d'une psychologie si pénétrante !

« *Françoise d'Aubigné, Marquise de Maintenon :* à M. Mauricheau-Beaupré de nous en tracer le portrait, de nous esquisser les contours de la destinée qu'il est permis de qualifier d'invraisemblable et de mystérieuse : ne s'est-elle pas flattée elle-même de demeurer une énigme pour la postérité ?

« Fénelon... Madame de Maintenon...

— deux êtres liés par les sentiments les plus délicats, marchant du même pas, pour ensemble préparer le règne parfait qui assurera le renouvellement de la France...

— deux âmes séparées ensuite par la plus dure, la plus obstinée, la plus vindicative des ruptures...

Cela se voit... et la curiosité naturelle recherche toujours les causes cachées.

« Bien sûr, apprenant la mort de Fénelon, Madame de Maintenon écrivit au curé de Saint-Sulpice, M. Languet : « C'est un ami que j'avais perdu par le quiétisme » ! Néanmoins pensons que la raison, que les raisons d'une rupture aussi profonde ne sont pas simples, que, au contraire, elles sont diverses et confuses. Dans des situations de ce genre l'on est tenté — permettez un terme à la mode — de « psychanalyser »... mais la « psychologie profonde » est un domaine difficile à explorer, et la psychanalyse est une science encore bien tâtonnante.

« Toutefois ceci est certain : Madame de Maintenon s'était profondément attachée à Fénelon : elle avait été charmée, conquise par la vivacité de son esprit, la distinction de ses manières, la pénétration de sa psychologie, la hauteur de sa spiritualité... Disons tout de suite que cette spiritualité était même un peu trop élevée pour Madame de Maintenon ; Françoise d'Aubigné, pratique, cartésienne, ne semblait guère capable de suivre Fénelon sur les hauteurs de la mystique : le « pur amour » et « l'abandon », elle les regarda vite comme une doctrine ne pouvant être érigée en règle

sans amener à de douces exaltations sentimentales, sans conduire à l'illusion et à une paix superficielle.

« Quoiqu'il en fût, Madame de Maintenon — elle l'a elle-même déclaré — « avait contribué à faire nommer l'abbé de Fénelon précepteur de M. le Duc de Bourgogne », et Fénelon vécut dès lors quelques années heureuses et fécondes : le Roi et la Cour admiraient son action sur le Duc de Bourgogne et sur les esprits qui approchaient le jeune prince ; tracée par le précepteur, une aurore de justice, de paix et de bonheur se dessinait... Le 4 février 1695, Fénelon recevait l'archevêché de Cambrai, tout en gardant son titre et ses fonctions de précepteur. Mais les passions s'agitaient dans l'ombre, puis ouvertement ; des bruits étaient lancés, des exagérations étaient forgées, des calomnies cheminaient... L'amitié se desserra entre Fénelon et Madame de Maintenon, et bientôt ce fut le froid et la rupture totale : toute audience fut refusée à l'archevêque de Cambrai, l'ordre lui fut donné de s'enfermer dans son diocèse et de ne plus reparaître à la Cour. L'ère des « anciennes bontés » était close, l'ère des disgrâces, des méchancetés et des vengeances était venue...

« Et pourquoi donc ?

« Ah ! c'est que Mme Guyon, avec ses grands yeux enflammés, avec ses effusions mystiques, avec son imagination débridée, s'était glissée entre Madame de Maintenon et Fénelon, séduisant tout d'abord leurs âmes, puis petit à petit les séparant, les divisant...

« Vous pouvez admirer déjà — en attendant qu'il figure à notre Exposition — le portrait de Madame de Maintenon, par Mignard... De ce portrait, Mme de Sévigné a dit : « C'est la plus belle chose qu'on puisse imaginer quoiqu'on ne sache pas bien s'il représente une sainte, une reine ou une simple femme ».

« Une reine, une presque reine, une reine masquée ?

« M. Mauricheau-Beaupré nous le dira. Une sainte ?

« C'est vraiment trop... N'est-ce pas trop simple de regarder Madame de Maintenon comme une protectrice de l'Eglise, mue par un unique souci d'orthodoxie : préserver de l'erreur quiétiste Saint-Cyr et la France ?

« Une simple femme ?

« Oui, je crois. Une femme que les circonstances ont portée un peu haut ; une femme fort intelligente, mais qui se trouve un peu dépassée par la culture et la piété raffinées de Fénelon... Saura-t-elle reconnaître une telle supériorité, surtout lorsque — mystère qui ne peut guère s'expliquer que par la bonté de Fénelon, Fénelon qui porte en lui depuis sa jeunesse des aspirations mystiques ne demandant qu'à se réveiller — elle constatera que celui qu'elle admire tant, mais qu'elle eut voulu adapter à sa mentalité, subit

l'influence intellectuelle et spirituelle d'une autre [1]. Une autre !? Il s'agit de Mme Guyon que Fénelon défendra avec âpreté tout en dévoilant avec force les meneurs du jeu, « gens — expliquera-t-il à Madame de Maintenon — qui voulurent avoir occasion d'entrer en commerce avec vous, Madame, et de se rendre nécessaires, gens qui ont leur prévention et leur politique. »

« Madame de Maintenon : mesquine, changeante, dit Saint-Simon ...rancunière, cela va de soi.

« Et retenons ceci :

« L'ayant pris comme conseiller, Madame de Maintenon avait prié l'abbé de Fénelon de lui exposer par écrit les défauts qu'il avait pu observer en elle. Etait-ce là désir de perfection ? peut-être. Etait-ce là — comme devait le dire plus tard le maréchal de Villeroi — « petit mouvement de vanité à faire parler de ses défauts ? » cela se rencontre. Toujours est-il que l'exécution fut opérée de main de maître :

« Madame, vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui vous avez du goût et de l'estime, mais vous êtes froide dès que ce goût vous manque ; quand vous êtes sèche, votre sécheresse va assez loin ; ce qui vous blesse vous blesse vivement... Le moi est une idole que vous n'avez pas brisée... »

« Comme les replis de son cœur étaient explorés ! L'amour-propre de Madame de Maintenon avait-il supporté pareil portrait ? L'on peut se le demander, si l'on se souvient de la réflexion de ce prélat italien qui, devant les persécutions passionnées dont étaient victimes Fénelon et ses amis ; s'écriait : « Non est ira super iram mulieris. Il n'est point de colère qui égale la colère d'une femme. »

« Je parais vouloir accabler celle qui fut si dure pour Fénelon après l'avoir tant apprécié. Mais M. Mauricheau-Beaupré remettra tout au point : évoquant les étapes, la courbe de cette vie extra-ordinaire, il tracera une image vivante de celle qui, après une jeunesse assez dure, ne pouvait, du fait de son premier mariage, envisager l'existence comme une voie sans épine. Son rang de femme de Louis XIV l'avait-il réconciliée avec les joies confiantes de la vie ?... Elle profite de sa situation certes, pour combler sa famille et ses amis, mais ses désillusions sur les humains ont-elles été compensées par sa « Solidité » (ainsi l'appelait le Roi) auprès d'un homme qu'elle cherchait à guérir de l'ennui et auquel elle dut avant tout s'adapter... ce qui — comme dit Paul Bourget — ne va pas sans un peu de ruse, beaucoup de souplesse, et peut-être d'intrigue... et Louis XIV était capricieux au plus haut degré.

« Et puis sans doute serait-il bon d'évoquer les raisons « politiques » d'une rupture qui, tout en étonnant, peut s'expliquer, et par la volonté du Roi, et par les cabales sournoises ou déclarées, et par les assauts d'influence...

---

(1) Cf. p. 101; conférence de Mgr Calvet (Fénelon et l'influence de Mme Guyon).

« Louis XIV n'aimait ni les discussions, ni les nouveautés, ni les complications, ni les ingérences, pas plus dans la vie intérieure que dans les affaires... et Fénelon paraissait bien exalté dans sa piété ; bien hardi lorsqu'il semait ses écrits d'allusions contre le gouvernement du Roi; bien osé quand il écrivait à Madame de Maintenon: « Vous devez mettre toute votre application à donner au Roi des vues de paix, et surtout le soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire... »

« Quant aux cabales et aux manœuvres déloyales, elles pullulaient...

« ...Mais nous repartons dans les méandres d'une question qui constitue tout un problème très humain, trop humain, et qui, à elle seule, constituerait un vrai sujet de thèse.

« Je m'excuse donc de cette longue intervention, et je vous laisse, Mesdames et Messieurs, au plaisir d'apprécier et de goûter la parole compétente, érudite, distinguée de M. Mauricheau-Beaupré, professeur à l'Ecole du Louvre, auteur d'ouvrages réputés sur l'Art aux XVIIe et XVIIIe siècles, conservateur en chef du Château de Versailles et des Trianons. »

La conférence de M. Mauricheau-Beaupré pourrait être considérée comme le commentaire de ce diagnostic spirituel, l'orateur, en effet, montra, en retraçant l'extraordinaire existence et l'invraisemblable ascension de Françoise d'Aubigné, les efforts, les doutes, les espoirs, les regrets d'une femme intelligente, avisée, cherchant à réaliser son « moi », à l'épanouir plutôt qu'à satisfaire une insatiable ambition.

Madame de Maintenon, née en prison, devenue l'épouse morganatique de Louis XIV : destinée bien digne d'une héroïne de roman; mais personne n'est moins romanesque que la sévère fondatrice de Saint-Cyr. Elle appartient à « l'imagination » du monde entier qui la verrait volontiers sous l'aspect d'une courtisane distinguée ou, seulement sous celui d'une femme sévère attristant un Louis XIV au déclin de l'âge.

M. Mauricheau-Beaupré se propose plutôt de montrer Madame de Maintenon telle qu'elle apparaît dans sa correspondance, tout en ne se livrant que partiellement.

Sa vie « active » s'inscrit entre deux textes. D'abord une lettre de Scarron à la toute jeune fille qui va devenir sa femme : c'est l'entrée dans le monde. Puis une « confidence » fait à la fin de sa vie où l'on sent le « vide des grands »; au terme d'années de faveur, la lassitude, le regret de n'avoir connu « autre chose » et l'affirmation qu'« on n'est en repos que quand on s'est donné à Dieu ».

M. Mauricheau-Beaupré, en suivant cette courbe montre, en Madame de Maintenon, le drame qui consiste à n'avoir eu que les à-côté des choses — pas le fond — à n'avoir pu posséder « en tout », satisfaire ses aspirations « à fond ».

Françoise d'Aubigné naît le 23 novembre 1635 dans la prison de Niort où son père Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa d'Aubigné,

l'auteur énergique des « Tragiques » était retenu par ordre de la Cour après des désordres de toutes sortes. Baptisée catholique bien que d'ascendances protestantes, elle est successivement élevée selon les principes protestants et par les Ursulines.

Elle lutte pour rester protestante — discute — subit des assauts et finit par se rallier au christianisme après avoir écouté la discussion instituée pour elle entre un prêtre et un ministre protestant. Elle a quinze ans et va devenir Madame Scarron, deux ans après.

Auprès du « comédien » cloué à son fauteuil par la paralysie, elle se trouve mêlée à une société brillante qui la séduit sans doute seulement par l'extérieur.

Le Roman « Clélie » la montre parée d'appâts « inévitables ». M. Mauricheau-Beaupré pose la question « furent-ils évités » ? En tout cas elle se crée des relations qui préparent sa fortune inouïe.

En 1660, la voici veuve : c'est l'année du mariage de Louis XIV : d'une fenêtre elle voit l'arrivée de Marie-Thérèse, elle la voit en même temps que Mme de Montespan ! Elle se trouve dans la misère mais ne dépend de personne, elle a vingt-cinq ans, elle est ravissante. Elle bénéficie d'une pension d'Anne d'Autriche, se montre peu et vit en chambre chez les Hospitalières. Elle a connu la prison, les dettes, a fréquenté le monde chez Scarron, le dépensier. Elle est économe, réfléchit déjà sur la vie, « elle a l'expérience d'une vieille femme » et se distingue surtout par les bons conseils qu'elle donne à ses amis. Elle sent le besoin d'une « religion plus sérieuse ».

C'est alors qu'elle devient la gouvernante d'enfants « qu'on élève dans le secret » dans des maisons isolées, où l'on ne reçoit personne. C'est ainsi qu'elle entrera dans l'intimité du Roi et de la Montespan. Elle sera sur le théâtre de la Cour quand ses « élèves » auront un nom, une fois légitimés.

Une rente lui permet d'acquérir la terre de Maintenon. Cette rente est une sorte de congé.

Elle songe à se retirer, mais son confesseur lui dit que Dieu la veut à la Cour. A la Cour il y a Madame de Montespan. Ce sera la lutte, les attaques, les froideurs du Roi devant sa bonne et sévère conseillère, celle qu'il nommera par la suite sa « Solidité ». Madame de Maintenon ne lutte pas pour elle contre la favorite mais pour Marie-Thérèse. Elle refait l'union du Roi. Puis Marie-Thérèse meurt en 1683.

Le crédit de Madame de Maintenon ne fait que croître et les intentions de Louis XIV ne sont guère équivoques. C'est elle qui hésite. Non ambitieuse, elle est clairvoyante. Elle connaît le Roi et sa vie intime. Sans liens elle a de l'influence sur lui... mais s'il y avait union ?

L'année suivante c'est le mariage morganatique. Elle ne sera pas la Reine... on sait qu'elle dirige le Roi mais on ne la voit guère. On la discute, on rappelle ses origines, et Monsieur, frère du Roi, s'offense. Les jeunes n'aiment pas sa sagesse.

Elle est foncièrement religieuse — austèrement — plus férue de morale que de dogme. A Saint-Cyr, consécration de l'autorité résultant de son mariage, elle fait de l'éducation. L'amour pur de

Dieu, cher à Fénelon, devait la séduire. Après la condamnation par le Pape de Mme Guyon et de Fénelon, elle se sépara de celui-ci ; le Roi était du reste outré d'avoir été mêlé indirectement à cette affaire. Et pourtant !... Elle n'avait pas eu d'enfant à chérir ; elle était devenue par la force des choses une femme de tête... mais le besoin d'aimer était en elle. Si Corneille fut le poète de Madame de Sévigné, le sien, à elle, fut le tendre Racine... Elle fut cependant la sévère et triste ordonnatrice de la vie à la Cour... Et les pages dictées par elle, à cette époque, lues par M. Mauricheau-Beaupré, font apparaître le désenchantement et la profonde tristesse de la « patronne » accaparée par la « maison », mais portant la nostalgie et le regret des libres explosions des sentiments ou de la vie intérieure et profonde...

Cette destinée brillante au point d'être invraisemblable mais à tout prendre décevante pour son héroïne, eut au cours de la dernière guerre un épilogue dont le conférencier fut l'actif témoin... Sous les bombardements qui précédèrent de peu la Libération de 1944, la chapelle de Saint-Cyr, où fut inhumée Madame de Maintenon, s'écroula. On transporta à Versailles, en un mélange de platras et de débris, tout ce qui en provenait. On découvrit dans cet indicible mélange deux petites caisses de plomb : tout ce qui restait du tombeau de Madame de Maintenon. Au lieu même où celle-ci montait en carrosse pour se rendre à Saint-Cyr, on déchargea les caissettes contenant les ossements et les débris du cercueil brisé lors de la Révolution. Le conservateur de Versailles fit porter en la chapelle du château, recouvert d'un drap fleurdelisé, les restes mortels de celle qui n'était pas entrée morte au château... et qui n'avait jamais été la Reine...

Cette évocation fit se terminer dans une atmosphère d'intense émotion cette conférence qui avait brillé par la valeur de la documentation, l'élégance du style et cette allure « Grand Siècle » que M. Mauricheau-Beaupré sut si bien évoquer et faire revivre.

C'est à M. Mongredien, l'historien bien connu dont les lecteurs des *Nouvelles Littéraires* apprécient les articles si captivants, que revint le privilège de remercier, au nom de la Société du XVIIe siècle qu'il préside, l'auteur de cette conférence remarquable et inoubliable.

(*A suivre*). RENÉ NORMAND.

Note sur le PORTRAIT DE FÉNELON, de TAISNES.

Il est de 1733 comme l'indique la signature, placée en offrande par l'auteur sur le parchemin posé sur le bureau. Ce portrait exécuté après la mort de Fénelon, a été fait d'après la peinture de VIVIEN, actuellement à Versailles, ou d'après le pastel de VIVIEN, actuellement à Munich et qui était à l'archevêché de Cambrai avant la Révolution ; on le croit du moins, car il n'existe pas encore de preuve absolue à ce sujet.

RENÉ FAILLE.

ÉCHOS... de 1949

« Des membres de la « Société » nous ont signalé l'intérêt particulier qu'ils prennent à une rubrique où l'on essaie, conformément aux statuts, de « coordonner les efforts » en faisant connaître les « résultats déjà obtenus » et de « susciter » ainsi « des recherches nouvelles ». Ils ont bien voulu nous dire que les « Echos » leur étaient particulièrement précieux, tant par l'étendue et le caractère vraiment international des dépouillements que par la volonté d'ignorer les cloisons étanches qui gênent nécessairement les revues spécialisées. Aussi ont-ils insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à fournir ces renseignements dès que possible. Nous allons donc nous attacher à faire disparaître un retard qui n'a été causé que par l'abondance des matières... et par l'étendue du Bulletin, que nous désirons tant voir se fixer — pour le moment du moins — à 64 ou 68 pages ; peut-être plus tard sera-t-il possible d'accorder davantage ; là il y a un « mais »... Propagande ! Propagande !

1949. N° 53, p. 12-17. *Amis de Saint François.* GODEFROY DE PARIS, O.F.M. CAP., *Un disciple de l'Ecole de l'Alverne : Benoît de Canfield.* Depuis un certain temps, les historiens relèvent avec bonheur l'importance de l'école franciscaine française dans l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle ; cet article écrit par un auteur très compétent, permet de connaître plus profondément le maître de cette école : le capucin Benoît de Canfield.

1949. *Etudes Franciscaines* (nouvelle série, t. I, p. 211-224). JULIEN-EYMARD. O.F.M. CAP. Le désir naturel du surnaturel. Sébastien de Senlis, Yves de Paris, Léandre de Dijon.

D'aucuns prétendent que, devant les erreurs de Bayus et de Jansenius, les théologiens français du XVIIe siècle réagirent en élargissant le fossé qui sépare le surnaturel du naturel ; l'auteur montre qu'il n'en est rien ; les trois religieux capucins dont les textes sont cités ici et qui sont en même temps des humanistes ont eu le souci, tout en restant dans les limites de l'orthodoxie, de montrer comment le domaine de la grâce peut en une certaine manière être postulé par celui de la nature ; en ce sens, ils sont des précurseurs de la pensée moderne, mais ils sont loin d'avoir vu tous les problèmes qu'implique leur position et que nous nous posons aujourd'hui.

Janvier-Juin. *Revue d'Histoire de l'Eglise de France.*

L. Welter. *Les communautés de prêtres dans le diocèse de Clermont du* XIIIe *au* XVIIIe *siècle.*

P. Jansen. *Un point d'histoire janséniste :* « On sait l'importance qu'eurent dans le déclanchement de la guerre des réguliers et des séculiers (qui devait en s'élargissant devenir la « Guerre des théologiens », selon l'expresion de Nicole) les contestations sur le droit de confession qui s'étaient élevées en Angleterre, en 1625, entre Richard Smith, évêque de Chalcédoine, et les Jésuites.

Le docteur Kellison, recteur du Collège des Anglais à Douai, écrivit en anglais, pour la défense de Smith, un *Traité de la hiérarchie ecclésiastique*, auquel les Jésuites répondirent par deux publications également en anglais. La première, intitulée *Modeste et brève discussion*, est l'œuvre du Père Wilson ; la seconde, *Apologie du Saint-Siège par Daniel a Jésu,* est l'œuvre du Pére John Floyd. Des propositions extraites de ces deux ouvrages ayant été traduites en latin et déférées à la faculté de théologie de Paris, celle-ci les censura le 15 février 1631. Précédant de peu cette décision, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, les avait déjà censurées par un acte du 30 janvier 1631, tandis que l'assemblée générale du clergé de France, réunie à Paris, prenait aussi l'affaire en main. C'est ainsi que la guerre, allumée en Angleterre, se poursuivit en France, où elle allait trouver un plus vaste terrain.

Prenant cause pour l'autorité épiscopale, Saint-Cyran, en collaboration avec son neveu Barcos, publia en 1632 et 1633, sous le pseudonyme de « Petrus Aurelius », une série d'œuvres de polémique destinées à servir de réplique à celles des Jésuites. Augmentées d'un dernier écrit, l'*Orthodoxus*, qui n'avait pas paru séparément, elles furent réunies en un seul volume in-folio, publiées par Vitray en 1642 et rééditées en 1646, sous le titre général de *Petri Aurelii theologi opera...*, communément appelées le *Petrus Aurelius* (1).

Saint-Cyran, désirant faciliter la tâche du lecteur, lui expliquer dans quelles circonstances avaient été écrites les pièces qui composent le *Petrus Aurelius* et le mettre au courant des événements d'Angleterre, place en tête de son ouvrage, une introduction historique intitulée : *Argumentum operum Petri Aurelii sive controversia inter reverendissimum Episcopum Chalcedonensem, a summo Pontifice in Britanniam Scotiamque delegatum, et Jesuitas Anglos, breviter ac fideliter exposita.* Cette introduction comprend un récit succinct des faits et une biblio-

(1) Bibl. Mazarine, 1531 c.

graphie des œuvres publiées par les deux partis. Elle constitue en elle-même un pamphlet, contenant des attaques très vives contre les Jésuites.

Mais Saint-Cyran paraît avoir voulu mettre son public au fait de la question bien avant la composition de l'*Argumentum* et dès la parution des premiers écrits formant le *Petrus Aurelius*. Nous avons, en effet, retrouvé à la Bibliothèque Mazarine un libelle anonyme, publié en français, sans indication de lieu ni de date, intitulé : *Bref Narré de ce qui s'est passé en suite du different meu entre l'evesque de Chalcédoine, delegué du Pape aux royaumes d'Angleterre et d'Escosse, et les jésuites anglois* (1). Ce *Bref Narré* est antérieur à l'*Argumentum* et nous croyons pouvoir affirmer qu'il est de Saint-Cyran...

...Il nous paraît établi que le *Bref Narré* est du même auteur que l'*Argumentum*, auquel il est antérieur de neuf ans.

On peut ainsi tenir le *Bref Narré* pour le premier compte rendu janséniste sur la question. Dans son catalogue manuscrit des « Ouvrages sur l'ancien et le nouveau jansénisme » que nous avons mis en œuvre à la Bibliothèque Mazarine, l'abbé Nivelle, janséniste notoire et bien placé pour être informé (2), cite le *Bref Narré* en tête du chapitre qu'il consacre aux « Ouvrages relatifs aux démêlés de l'évêque de Chalcédoine et des Jésuites anglais » (3).

La correspondance de Jansenius nous apprend, d'autre part, que Saint-Cyran, placé devant la difficulté de se procurer en France certains livres des Jésuites anglais, s'adressa à lui pour les obtenir et le consulta sur ses projets. Un janséniste autre que Saint-Cyran aurait-il eu, à la même époque, les mêmes documents et les mêmes renseignements ? ou Saint-Cyran, ayant recueilli les matériaux nécessaires à son œuvre de réfutation et l'ayant menée à bien avec la collaboration de son neveu Barcos, aurait-il chargé un inconnu d'en composer le prologue, pour le plagier quelques années plus tard en écrivant son *Argumentum* ? La première hypothèse est très incertaine, la seconde proprement invraisemblable. Il est beaucoup plus normal de penser au contraire que, se rendant compte, dès le début des démêlés de l'évêque de Chalcédoine et des Jésuites anglais, de la nécessité d'une mise au point, Saint-Cyran composa le *Bref Narré*, le reprit lorsqu'il réédita ses œuvres en un seul volume, le transposa, le compléta, et le plaça en tête du *Petrus Aurelius* sous le titre d'*Argumentum Petri Aurelii.* »

(1) Bibl. Mazarine, 13437, pièce 1.

(2) Gabriel-Nicolas Nivelle, érudit janséniste (1687-1761), participa à la rédaction de différentes publications, telles les Hexaples ou les six colonnes sur la constitution Unigenitus. Auteur de nombreux travaux historiques, il est particulièrement connu pour son recueil général des actes d'appel.

(3) Il est d'ailleurs le seul, à notre connaissance, qui en fasse mention.

Février. *Bulletin du Bibliophile.* Jean MARCHAND. A propos de Bossuet. Un exemplaire de *La Séduction éludée* de Jean ROU (1686), annoté par l'auteur.
H. EMILE-PAUL. Un poète oublié : Nicolas Frénicle (1600-1662).

Février. *Le Mercure de France.* Louis LAFUMA. *A l'origine de « L'Apologie » de Pascal.*

Etude très fouillée, dont l'auteur indique lui-même l'occasion et le but : « Dans le numéro de décembre 1947 de *La Nef*, M. Couchoud a expliqué que Pascal, au cours du printemps de 1658, aurait fait à Port-Royal un sermon laïc pour exposer une preuve de la Religion tirée de la seule étude de l'homme. A la suite des objections faites par ses amis sur l'insuffisance de cette preuve, Pascal se serait alors élancé vers l'ambitieux projet d'une Apologie complète de la Religion chrétienne en revenant aux preuves traditionnelles.

Ne partageant pas cette opinion qui se trouve être en complète contradiction avec ce que Gilberte Périer nous a appris sur l'occasion qui fut, vers le milieu de 1656, le point de départ de l'Apologie, nous avons essayé de montrer dans cette étude comment les notes laissées par Pascal nous prouvent l'exactitude des informations données à ce sujet par sa sœur. »

Février. *Critique n° 33.* R.-P. CAILLOIS. Littérature et Morale au XVIIe siècle (à propos de *Morales du Grand Siècle*, par Paul BÉNICHOU).

Février. *Revue du Touring Club de France.* J. RONDEAU. *Sur les pas de Racine.*

Mars. *Hommes et Mondes.* M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER. *Saint-Simon à la Trappe.*

L'abbé de Rancé donna au jeune duc permission de raconter à la postérité les secrets du Grand Siècle... et l'auteur des « Mémoires » fournit à Rigaud, « le peintre d'Europe le plus réputé pour les portraits », l'occasion de fixer les traits de M. de la Trappe. Le résultat de « l'entreprise un peu romanesque » : « une toile saisissante par la fluide spiritualité qui s'en échappe » se trouve au Musée de Carpentras. « Ce moine, assis à sa table, sa plume d'oie à la main et qui, sous l'ombre de la capuche, vous cloue d'un regard brûlant sans fébrilité, c'est M. de Rancé.» Tout cela, narré de fine manière, nous donne — et c'est le souhait de M. Saint-René Taillandier — envie de toujours mieux connaître, dans leurs œuvres, leurs portraits, les penseurs, écrivains et artistes du XVIIe *siècle.*

Mars. *Revue d'histoire de la pharmacie.* M. BOUVET et P. ROUSSEL. L'ascendance pharmaceutique de La Bruyère.

Mars. *Bulletin du Bibliophile.* Louis LAFUMA. De quelques repères nouveaux de la critique pascalienne.

Marsyas. SULLY-ANDRÉ PEYRE. Sur un texte de Pascal.

March. *Symposium.* P.-A. WADSWORTH. La Fontaine as critic and student of Malherbe.

Mars. *Critique n° 34.* Alexandre KOYRÉ. Pascal savant. La Légende et la Vérité.

1er mars. *Mercure de France.* S. de SACY. A propos de « La Religion des Classiques », d'Henri BUSSON.

10 mars. *Nouvelles Littéraires.* G. CHARENSOL. Retour au Grand Siècle.

16 mars. *La Croix.* O. HABERT. Pascal vu par Georges Duhamel. (A propos du livre *Confessions sans pénitence* (Plon. 1947), « d'un disciple enthousiaste de Pascal, qui vient à lui comme à la source d'eau vive, qui cependant ne se dissimule pas certaines limites de ce grand esprit »). Article continué le 6 avril.

17 mars. *Nouvelles Littéraires.* Robert KEMP. Les plus belles « histoires ».

Le critique y juge le « savant, nourrissant ouvrage » de M. Antoine ADAM : *Histoire de la Littérature Française au* XVIIe *siècle: l'époque de Henri IV et de Louis XIII* (Domat. 1948). « Quelle solidité de méthode ! Quelle fraîcheur d'information !... Sans encombrement, sans abus du microscope, M. Adam suit la courbe des quarante premières années du siècle avec une sûreté magistrale. Il indique bien cette « détente » qui, après la paix de 1598, rendit aux âmes le goût de la poésie... M. Adam conteste la croyance commune, si pratique pour l'enseignement, et portative, que le classicisme a prétendu fonder une doctrine de vérité et de « valeur éternelle ». Pour lui, la littérature de 1600 à 1640 est simplement le produit d'un moment de l'esprit français, « expression de la nation et des classes sociales qui la composent ». Sans doute. Mais ne minorisons pas les principes du classicisme. Pour combattre les excès de l'imagination, la fureur du paradoxe, se référer à ces principes sera toujours salutaire ».

Mars-avril. *L'Information Littéraire.* Thérèse GOYET. *La pensée de Bossuet.*

Et dans les *Annales Scientifiques et Littéraires de Franche-Comté : L'humanité de Bossuet.*

2e trimestre. *Annales savoisiennes*. Georges DAUMAS. A propos d'une lettre inédite d'Honoré d'Urfé (Archives départementales de Chambéry, fonds Moyran).

Avril. *Musées de France*. Hubert LANDAIS. Musée du Louvre. Sur quelques statuettes léguées par Le Nôtre à Louis XIV, en 1699.

C. DUPRAT. Jésus et les apôtres au jardin de Gethsémani, par Jérémie Le Pilleur. Etude sur le tableau exécuté en 1625 pour la communauté des Ursulines de Loudun, supprimée à la Révolution. Transporté à la paroisse de Saint-Pierre du Marché, puis à l'Institution Saint-Joseph de Loudun, le tableau a été acquis par l'Etat le 6 mars 1945 : il traduit fidèlement le texte de l'évangéliste saint Matthieu.

Avril. *Revue du Caire*. Julien BENDA. La situation de Descartes devant la pensée contemporaine.

Avril. *The romanic review*. Henri PEYRE. *Quelques ouvrages récents sur le XVIIe siècle*. Quelques suggestions :

« ...En fouillant, sous le stimulant de telles lectures, dans le XVIIe siècle, on s'aperçoit combien on l'ignore encore et combien ici plus que partout ailleurs peut-être, il importe de répéter aux jeunes érudits que le « tout est dit » de la Bruyère est d'une grande sottise. On n'a presque pas étudié les mémoires du siècle, même pas ceux de Saint-Simon. Il serait pourtant curieux d'y chercher (chez Dangeau et chez La Palatine, chez Mme de Motteville, Bussy-Rabutin, Retz et vingt autres, aussi bien que dans les correspondances de l'époque) un éclairage révélateur sur la littérature d'alors. Les sujets en bordure de la littérature illuminent parfois la littérature : il y aurait par exemple, des thèmes curieux tels que les mœurs amoureuses du siècle (à comparer avec celles des tragédies de Racine, de la *Princesse de Clèves* et, avant cela, des romans précieux), le portrait physique de la femme, et de l'homme, dans les mémoires d'alors. Sur la vie provinciale, sur les paysans, sur l'impolitesse du siècle qui fut celui de la politesse (et de son contraire), sur la misogynie au XVIIe siècle qui passe pour avoir intronisé la femme comme reine des lettres, et incidemment sur l'épigramme à cette époque, il y aurait aussi à trouver bien des choses, et à les écrire. Et sur d'autres thèmes, comme Rabelais au XVIIe siècle (sa réputation, sa légende, les traces rabelaisiennes chez Sorel, Claude le Petit, le médecin chinonais Claude Quillet, etc.); sur des femmes de lettres fort considérables comme Mme Dacier et à ce propos sur la compréhension d'Homère au XVIIe siècle ; sur des *minores* curieux comme Colletet ou Gilles Boileau ; sur les écrivains protestants de l'époque qui compta Gabriel de Foigny, Desmaizeaux, Pierre Coste,

Abel Boyer... Quelqu'un, enfin, devrait bien un jour réunir une série de citations piquantes qui pourraient s'intituler « le XVII[e] siècle contre les règles ». Méré, Racan, et nombre d'écrivains dits non-classiques y figureraient sans doute en bonne place, mais non moins Molière, La Fontaine, le La Bruyère qui s'écrie : « Quelle prodigieuse distance entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait et régulier ! », et certes Corneille qui, dans son épître précédant la *Suivante*, jouée avant le *Cid* et publiée aussitôt après, traite si cavalièrement les fameuses règles comme un lit de Procuste à élargir ou resserrer selon les besoins de la dormeuse. »

1[er] avril. *Neophilologus*. A. ERNOUT. Amphitryon dans Plaute et dans Molière.

1[er] avril. *La Revue... des deux mondes :* Jardins zoologiques d'hier et d'aujourd'hui.

Henry Thétard y évoque la ménagerie que Louis XIV fit construire en 1663, et celle créée, en 1677, par le Grand Condé :

« Ces deux magnifiques réalisations, faites pour le plaisir des yeux, vont cependant se révéler fort utiles aux savants, et Buffon n'eût pas écrit son *Histoire naturelle* s'il n'avait eu leurs collections zoologiques à sa disposition. Les fêtes données par la duchesse de Bourgogne, dans le salon octogonal du petit château de la ménagerie, les superbes goûters servis aux invités des Condé dans le « Temple d'Isis » ont, en somme, bien servi la cause de la zoologie. C'était, d'ailleurs, l'idée de Louis XIV qui entendait que sa ménagerie ne fût pas seulement un ensemble de pavillons esthétiques, mais aussi un lieu d'études scientifiques où Claude Perrault allait faire les premiers travaux d'anatomie comparée.

Evidemment, dans ces ménageries royales ou princières, l'animal était au second plan, derrière les artistes et les savants. Il serait cependant inexact de conclure que Louis XIV n'ait pas apprécié à sa valeur le charme secret du jardin zoologique : cette communion de l'enfant (ou de l'homme ramené à ses jours d'enfance) avec l'animal, créature en état d'enfance perpétuelle. Une note du Grand Roi à Mansart, qui lui apportait des sujets de décoration pour sa ménagerie, tendrait à le prouver :

« Il me paraît, disait Louis XIV, qu'il y a quelque chose à changer, que les sujets sont trop sérieux, et qu'il faut qu'il y ait de la jeunesse mêlée dans ce que l'on fera. Vous m'apporterez des dessins quand vous viendrez, ou du moins des pensées : il faut de l'enfance répandue partout » (D[r] LOISEL. *Histoire des ménageries*, Doin, éd. 1912).

Malheureusement, les ménageries de Versailles et de Chantilly n'ont pas survécu aux folies de la Révolution... »

3-4 avril. *La Croix*. Max BOURDIN. Le secret de Voiture.

5 avril. Le comte W. D'ORMESSON, ambassadeur de France, offre à S.S. le Pape Pie XII, pour ses noces d'or sacerdotales, un précieux cadeau : une édition originale très rare, unique, d'un *Commentaire des Psaumes* de Bossuet, ayant appartenu à Bossuet, et portant une note marginale de sa main. Ce *Liber psalmorum cum notis Jacobi Benigni Bossuet, épis. Meldensis ; Lyon, Anison*, 1691, a une reliure de l'époque en maroquin rouge, aux armoiries de Bossuet. A ce livre était joint *L'instruction du chrestien*, par le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon. Ce fut un des premiers ouvrages en français sortis des presses de l'Imprimerie royale, en 1642. Il a été réédité en 1945, par les ouvriers du même établissement, avec les mêmes procédés de fabrication et les mêmes caractères typographiques. Sur la page de garde est imprimée une dédicace à S. S. Pie XII. Enfin, un *fac-simile*, tiré spécialement pour le Saint-Père, de la première affiche imprimée en France, chez Jean du Pré, Paris, 1482. Elle est intitulée : *Le grand Pardon de Notre-Dame de Reims*, et énumère, en caractères gothiques, les indulgences jubilaires accordées par Nicolas V à la cathédrale de Reims.

15 avril. *Revue d'Histoire du Théâtre* (III).

Max FUCHS. Quelques remarques géographiques sur la vie théâtrale sous Henri IV. Documents inédits sur l'histoire des troupes communiqués par M. Delafosse, archiviste de la Charente-Maritime (Jean Nattiez).

Xavier DE COURVILLE. Les comédiens français en quête de théâtre : rappel des tribulations que connurent, en 1687, les anciens compagnons de Molière.

M. HORN-MONVAL. « La déroute burlesque des comédiens italiens chassés de Paris en 1697 ».

20 avril. *L'Epoque*. Louis VAUNOIS. *L'homme le plus défiguré du monde* (sur les portraits dits de Racine).

21 avril. *Nouvelles Littéraires*. Louis VAUNOIS. Il y a 250 ans mourait Jean Racine.

Avril-juin. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*. Louis LAFUMA. *Le « Discours sur les Passions de l'amour », n'est pas de Pascal.*

« ...résumons. Le silence absolu qui pèse sur le *Discours* avant 1843, l'absence totale de documents originaux d'avant 1654 ou même d'avant 1662, la constatation de l'utilisation faite par

l'auteur de l'édition de 1670 des *Pensées*, des *Maximes* de La Rochefoucauld, des *Conversations* de Méré, de *La Recherche de la Vérité* de Malebranche, le vocabulaire étranger à celui des *Pensées* nous semblent des faits qu'il est impossible de récuser. « Les faits sont ce qu'ils sont, disait Albert Sorel, ils nous maîtrisent... »

Pour nous, le *Discours* est surtout un recueil de réponses faites à des questions que l'on avait coutume de poser dans les salons au cours des jeux d'esprit qui s'y pratiquaient couramment avant et après 1660. Il est l'œuvre d'un auteur unique, dont nous ne savons absolument rien. Nous demeurons toutefois persuadé, qu'en explorant dans cette voie un jour un chercheur patient et heureux pourra identifier sa personnalité. C'était certainement un esprit délicat et distingué. En tout cas, ce n'est pas Pascal. »

René BRAY. *Un songe de l'abbé Cotin.*

R. Bray en reproduit le texte d'après l'édition des *Œuvres galantes en prose et en vers. De Monsieur Cotin,* publié à Paris, chez Loyson, en 1663. Il figure parmi les *Lettres de Dames,* sous le numéro LVIII. C'est « un songe poétique .C'est une de ces surprises comme le XVII[e] siècle en ménage assez souvent. Celle-ci nous rappelle que les classiques (Cotin est un classique par maint trait de ses écrits et par beaucoup de ses idées) n'ont pas été aussi dépourvus d'imagination qu'on le dit parfois, j'entends de cette imagination créatrice qui est proprement le sens poétique. »

M.-H.G., E.C., J.E.C.

Le coin des chercheurs

Extrait du courrier des Etats-Unis :

« Dans le n° 9-10 du Bulletin vous posez une question au sujet du voyage de M[me] de Bouillon à Londres en 1687. Vous voulez savoir pourquoi elle a fait ce voyage. Moi aussi ; depuis longtemps je désire savoir les circonstances de ce voyage, car j'étudie le salon de sa sœur à Londres... »

Envoyer réponse au siège de la « Société ».

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Jean MESNARD. — *Pascal, l'homme et l'œuvre* (Paris, Boivin, Coll. « Connaissance des Lettres », 1951, 192 pp.).

De tous les écrivains du XVIIe siècle, Pascal est celui dont il est le plus difficile de parler sans passion. Contre cette tendance, M. Mesnard adopte une méthode rigoureusement objective, suivant pas à pas les textes et les documents, « tous les textes et tous les documents », sans escamoter aucune difficulté. Par ce souci primordial des sources, M. Mesnard a pu se dégager de l'énorme littérature pascalienne, où abondent les idées reçues, et donner de notre grand écrivain religieux une image souvent très neuve.

Dans la partie biographique, l'auteur s'est attaché à montrer la complexité de l'évolution intérieure de Pascal, dans laquelle il faut se garder d'introduire des coupures trop brusques. Ainsi les deux conversions doivent être considérées comme des conversions lentes, et si Pascal s'éleva sur les sommets de la vie ascétique, ce ne fut qu'à la fin de sa vie. D'autre part, le « monde » n'intervient pas seulement d'une façon épisodique dans sa vie ; l'ami de Le Pailleur, de Mme d'Aiguillon et du duc de Roannez fut toujours étroitement mêlé au monde, dès son enfance et jusqu'à ses derniers jours ; ce ne fut jamais un « solitaire de Port-Royal ». — De place en place, le lecteur aura la surprise de relever un grand nombre de petits détails inédits.

Le chapitre sur les *Provinciales* se présente comme une vigoureuse défense de Pascal. Les controverses sur la grâce sont rapidement résumées en tenant compte des travaux de MM. Laporte, Jean Orcibal et Louis Cognet. Les dix-huit « petites lettres » sont vivement analysées et classées méthodiquement suivant leur contenu et les procédés artistiques de l'écrivain. Enfin, M. Mesnard s'est efforcé de définir d'une manière non seulement négative mais positive la doctrine morale de Pascal. Elle lui apparaît comme fondée sur le principe de l'amour de Dieu, qui se traduit, dans le domaine de la psychologie, par le souci de la « recherche sincère de la vérité ».

Dans la présentation des *Pensées*, cette étude met en relief l'importance des récents travaux d'érudition, notamment de ceux de M. Lafuma. C'est le premier ouvrage de critique qui accorde à ces travaux la place qu'ils méritent. Les *Pensées* — ou plutôt l'*Apologie* — y sont résumées suivant le plan de la fameuse *Copie* et l'on peut alors s'apercevoir que l'œuvre, lue suivant l'ordre prévu par Pascal, prend un relief, une vie et une profondeur philosophi-

que et religieuse que même les meilleurs classements tentés jusqu'ici ne nous avaient guère laissé soupçonner. M. Mesnard prend fermement parti en faveur de l'interprétation port-royaliste de la doctrine des *Pensées*. Pour lui, si l'augustinisme de Pascal peut à juste titre passer pour orthodoxe, ce n'est pas qu'il soit différent de celui de Saint-Cyran et d'Arnauld ; c'est que l'augustinisme de Saint-Cyran et d'Arnauld ne diffère pratiquement pas de celui de Bérulle et de Gibieuf.

Dans sa conclusion, M. Mesnard trace un portrait d'ensemble de Pascal, présentant successivement l'homme, le penseur et l'artiste.

E. H.

Louis COGNET. *La Réforme de Port-Royal* (Paris. Editions Sulliver, 76, rue Bonaparte, 1950, 288 pages).

Dans le monumental ouvrage de Sainte-Beuve sur Port-Royal, une lacune frappe à première lecture : les débuts de Port-Royal au XVIIe siècle n'y sont l'objet que d'un récit bien rapide, pauvre en détails. L'épisode mouvementé de la fameuse « Journée du Guichet » anime cette partie, mais l'on n'y retrouve à peu près rien de la progressive évolution psychologique qui fit de la Mère Angélique, devenue abbesse à onze ans et sans aucune vocation, l'une des grandes réformatrices monastiques de son époque. Cette lacune, le présent livre s'efforce de la combler. Il met en œuvre les innombrables documents — relations, lettres, actes officiels — qui permettent de jeter quelques lumières sur l'histoire de cette période. Beaucoup de ces pièces sont demeurées jusqu'à présent inédites. L'auteur s'est efforcé d'en tirer de précieuses indications généalogiques, matérielles et morales sur la famille Arnauld, sur l'enfance de la Mère Angélique et les manœuvres parfois assez équivoques qui la firent dès son enfance abbesse de Port-Royal. Il étudie ensuite la crise psychologique qui trouble l'inquiète adolescence de la jeune abbesse, et qui se dénoue par sa brusque conversion. Angélique se décide alors à réformer son monastère. Elle entraîne dans son sillage ses religieuses, d'abord assez récalcitrantes. Au cours de la tragique « Journée du Guichet », elle brise les résistances familiales qui tentaient de la retenir sur le chemin absolu où elle s'était engagée. Alors, devenue vraiment maîtresse de Port-Royal, elle y restaure peu à peu la règle cistercienne primitive dans toute sa rigueur. Des directeurs de grande valeur spirituelle viennent à Port-Royal et l'assistent : le Père Archange de Pembroke, dom Eustache de Saint-Paul Asseline, le Père Suffren.

L'Ordre des moines de Cîteaux multiplie les traverses sur sa route, mais sans faire plier jamais son indomptable énergie. Les unes après les autres, ses propres sœurs la rejoignent au cloître ; partout grandit sa renommée de réformatrice. Nous voyons se créer

ainsi peu à peu sous nos yeux — bien avant l'arrivée de Saint-Cyran — ce milieu de Port-Royal qui devait prendre tant d'importance dans l'histoire religieuse de notre pays.

Et nous retenons cette note du *Bulletin Critique du Livre Français* d'août-septembre 1950 :

« M. l'abbé Cognet mérite d'être inscrit parmi les meilleurs historiens de la spiritualité du XVIIe siècle et son œuvre, comme celle de J. Orcibal pour le jansénisme et Saint-Cyran, ouvre des aperçus nouveaux sur l'histoire de Port-Royal (un second et un troisième volumes poursuivront cette histoire jusqu'en 1633). L'ouvrage est désormais indispensable pour l'historien. Les notes sont rejetées à la fin du volume, suivant une méthode détestable. Bibliographie importante (l'œuvre de Bremond. *Histoire littéraire du sentiment religieux*, tome IV, y est durement qualifiée, à la page 265).

E. H.

Jacques-François THOMAS. *La Querelle de l'Unigenitus* (Paris, Presses Universitaires, 1950. 264 p. in-8° carré).

De cette querelle aussi violente qu'imprécise, où, à travers les disputes dogmatiques interfèrent les animosités personnelles, les rivalités collectives, les arrière-pensées du gallicanisme ou les manœuvres de la politique, de cette bataille qui n'était qu'en partie religieuse et qui faillit bien compromettre à la fois l'unité de l'Eglise et celle de la France, M. J.-F. Thomas nous donne l'histoire détaillée, suivie jour par jour, avec un souci de précisions qui fait honneur à cet excellent ouvrage.

M. J.-F. Thomas ne s'est point dérobé devant les conclusions qu'appelaient ces pages douloureuses de notre histoire religieuse et nationale. Il s'attache à montrer comment, si les derniers disciples de Port-Royal ont, eux aussi, commis des erreurs, le triomphe équivoque du laxisme a entraîné l'évolution ultérieure vers le déisme roussien, puis vers l'athéisme, jusqu'à la négation totale du divin et de la grâce.

ALAIN PALANTE.

Gonzague TRUC. *Nos Orateurs sacrés* (in-16, 280 pp., Ed. de Fontenelle, 1950).

M. Gonzague Truc est un écrivain d'une inépuisable fécondité, un polygraphe qui s'élève sans effort de la philosophie au septième ciel de la théologie, qui se fait l'historien de Catherine de Sienne ou de Léon X, de Montaigne ou de Racine, qui convoque à son tribunal les penseurs et les littérateurs modernes jusqu'à Lavelle et à Sartre. Avec le récent volume sur *Nos Orateurs sacrés*, il nous invite à nous asseoir au pied de la chaire française, à écouter sage-

ment tous les prédicateurs fameux, de saint Bernard au P. Janvier. Il intitule son premier chapitre : « Coup d'œil sur la chaire au Moyen Age et durant la Renaissance ». Trop rapide coup d'œil : une trentaine de pages, résumées d'après Leroy de la Marche et Jacquinet, sans nulle référence aux textes, sans appendice bibliographique, suffisent à l'auteur pour traiter de Gerson, Menot, Maillard et de bien d'autres. Au XVIIe siècle, mieux connu de M. Truc et des « honnêtes gens », est réservée la part du lion (pp. 33-222) : Bossuet et Bourdaloue s'adjugent chacun un chapitre entier : aucune révélation, mais un rappel agréable de nos souvenirs scolaires. Après Fléchier et Massillon, se précipite la décadence. Aussi, pour exposer ses vues sur les orateurs du XVIIe siècle à nos jours, l'auteur se contente de quelque quarante pages : un coup de chapeau à Neuville, de Beauvais, Bridaine, Maury ; quelques alinéas — excellents d'ailleurs — sur Lacordaire, une mention honorable aux « ténors » du XIXe siècle et M. Truc monte en chaire pour haranguer les modernes Bossuet : « Le premier soin (des) prédicateurs semblerait devoir être... de revenir aux éléments et aux principes, à Jésus-Christ et à l'Evangile » (p. 273). Et de déplorer qu'il y ait « trop de complaisance, dans l'apologétique et dans la chaire contemporaines, pour les mœurs de l'adversaire ou les coutumes du jour, trop d'*actualité*, pas assez d'*éternité*, trop d'histoire ou de politique, pas assez de théologie » (p. 274). Affirmation discutable : sans doute faut-il prêcher le dogme éternel, mais aussi le présenter d'une manière qui plaise aux auditeurs, qui les touche, parce qu'ils en sentiront l'*actualité*. Pour complaire à quelques érudits, amateurs de spéculations sublimes, doit-on se moquer des légitimes exigences de nos contemporains ?

Bref, louons la plume facile de M. Truc qui nous a donné une esquisse attrayante, mais trop superficielle. Et souhaitons qu'un travailleur courageux secoue la poussière de nos vieux sermonnaires pour bâtir quelque jour une thèse solide, sinon plaisante, sur la prédication française : le terrain reste encore à défricher.

J. D.

Abbé J. GALY. *Le sacrifice dans l'école française.*

L'abbé Brémond avait présenté l'école spirituelle française d'un point de vue surtout littéraire et psychologique. L'auteur de ce travail a visé une étude doctrinale de sa pensée sur le sacrifice du Christ. C'est une immense fresque, car l'école française envisage ce sacrifice, d'abord dans les rites qui le préfigurent dès l'Ancienne Loi, puis chez le Christ qui le réalise en toute sa vie terrestre et céleste, enfin dans l'Eucharistie et la vie chrétienne. L'auteur s'est attaché à éclairer la formation progressive de cette doctrine : le Cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire et premier maître de l'école, a seulement tracé certaines de ses lignes essentielles. Le